

**SÉCURITÉ
DANS LES MILIEUX DE VIE**
**GUIDE À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC**

***«Pour le mieux-être
des citoyens, des citoyennes et des familles»***

**COMITÉ INTERSECTORIEL
SUR LA SÉCURITÉ DANS LES MILIEUX DE VIE**

Avril 1999

Rédaction

Renée Levaque, Direction de santé publique de Québec

Révision de texte

Colette Bédard

Secrétariat

Chantal Martineau, Direction de santé publique de Québec

Graphisme

Ville de Montréal

Le comité de travail remercie les personnes suivantes pour leur contribution à la rédaction des exemples présentés au chapitre 4 du Guide :

M. Serges Bruneau, Ville de Montréal
M. Lorrain Lavoie, Ville de Saint-Hyacinthe
M. Paul Thibault, Ville de Sherbrooke
M. Alain Turcotte, Ville de Mont-Joli

Le comité de travail remercie également les personnes qui ont participé à la consultation :

M. Yvon Desrosiers, Ville de Québec
M. Gilles Gauthier, Ville de Blainville
M. Pierre Lambert, Ville de Saint-Laurent
M. Jacques Lizée, Fédération des unions de familles
M^{me} Louise Picard, Municipalité de Val-David

Dans le document qui suit, nous avons utilisé la forme masculine qui, selon l'usage, désigne aussi bien les hommes que les femmes. Dans des cas particuliers toutefois, nous avons privilégié la forme féminine pour refléter plus justement la réalité.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

M^{me} Renée Levaque
Institut national de santé publique du Québec
2400, avenue d'Estimauville
Beauport (Québec) G1E 7G9
Téléphone : 418-666-7000 poste 454
Télécopieur : 418-666-2776
Courriel : renee.levaque@ssss.gouv.qc.ca

Service de la prévention de la criminalité
2525, boul. Laurier, 4^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418-646-8794
Télécopieur : 418-646-3564
Courriel : prevention.criminalite@mss.gouv.qc.ca

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition d'en citer la source.

Ont participé financièrement à la réalisation de ce guide :

Le ministère de la Famille et de l'Enfance
Le ministère de la Santé et des Services sociaux
Le ministère de la Sécurité publique
Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Réimpression, 2001
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 1999
Bibliothèque nationale du Canada, 1999
ISBN : 2-89496-097-2

PRÉAMBULE À LA 2^e ÉDITION

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis mai 1999, date à laquelle le Guide était lancé lors d'une conférence de presse à Longueuil (Québec). Ce document a déjà démontré sa capacité de contribuer à l'amélioration de la sécurité dans différents milieux de vie. À cet égard, mentionnons les deux projets pilotes qui ont été menés, un à Mont-Joli et un à Longueuil. Ces projets visaient à utiliser la démarche proposée dans le Guide en tenant compte des spécificités des milieux rejoints. Des partenaires ont créé des liens qui, aux dires de certains, ne tenaient pas de l'évidence. Les résultats ont été positifs.

Par la suite, un projet de formation-action a été mis en branle. Encore une fois, des expérimentations pilotes seront réalisées dans des milieux de vie différents et une évaluation sera réalisée. Les résultats de cette dernière détermineront l'avenir de ce projet. Par ailleurs, un Centre de documentation virtuel sera également mis à la disposition des intervenants.

Des présentations du Guide et de la démarche qu'il propose ont été faites dans le cadre de divers forums. Le Guide, tiré à 5 000 exemplaires, a été diffusé auprès des municipalités québécoises, organismes et intervenants préoccupés par la sécurité de la population.

Petit à petit, le Guide fait sa place. Cependant le *Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie* a été dissout après la parution du Guide en mai 1999. C'est donc dans un souci de poursuivre le travail réalisé par le Comité que le ministère de la Sécurité publique et l'Institut national de santé publique du Québec ont décidé de prendre le relais et d'assurer la mise à jour et la diffusion du document. Voici donc la deuxième édition du Guide.

Le Guide est un outil universel qui s'applique à un grand nombre de situations affectant la sécurité de la population. Concertation, diagnostic rigoureux, engagement intersectoriel, stratégies reconnues efficaces, évaluation des actions posées constituent les éléments de la démarche qui représente le fil conducteur du Guide.

À vous qui êtes préoccupés par la sécurité de votre milieu, vous tenez entre les mains un outil important pour vous soutenir dans votre démarche d'amélioration de la sécurité.

Jacques Brind'Amour,
Sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique

Louis E. Bernard,
Président-directeur général
Institut national de santé publique

**MOT DU PRÉSIDENT
DE LA TABLE SECTORIELLE DU MONDE MUNICIPAL**

Mesdames, Messieurs,

La Table sectorielle du monde municipal et son Comité sur la sécurité dans les milieux de vie sont fiers d'avoir réalisé le document : « **Sécurité dans les milieux de vie : Guide à l'intention des municipalités** ». D'une part, ils se réjouissent que ce projet découle d'un processus intersectoriel initié par l'ensemble des acteurs du monde municipal, rassemblés dans le cadre du 3^e plan d'action 1994-1997 sur la politique familiale. D'autre part, ils sont fiers de la production du présent Guide qui apporte une contribution importante en matière de sécurité dans les milieux de vie de nos communautés et, en particulier, des familles.

Le Guide n'est pas une fin en soi, loin de là! Il s'inscrit dans un inlassable et continu effort de sensibilisation, d'information, de formation, et, surtout, d'appropriation du milieu municipal.

Le Guide affirme que la « municipalité a le devoir d'offrir un milieu de vie sécuritaire et qu'elle détient, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, les leviers d'intervention nécessaires pour prévenir un bon nombre de problèmes reliés à la sécurité ». Puisse ce Guide accompagner les municipalités dans leur démarche et susciter un large partenariat dans la communauté.

Les membres du Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie en collaboration avec le Carrefour « Action municipale et familles » assurent aux municipalités l'appui de leur réseau respectif.

Bonne lecture!

Jacques Lizée
Président, Table sectorielle du monde municipal
Président, Carrefour « Action municipale et familles »

MOT DU PRÉSIDENT
DU COMITÉ INTERSECTORIEL SUR LA SÉCURITÉ DANS LES MILIEUX DE VIE

Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques mois, la Table sectorielle du monde municipal, issue du Forum sur la famille du gouvernement du Québec, avait confié au Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie, le mandat d'élaborer un concept de ville sécuritaire et d'en faire la promotion.

*À cet effet, je vous invite à parcourir le présent document intitulé : « **Sécurité dans les milieux de vie : Guide à l'intention des municipalités** ». Il est le fruit du travail des membres du Comité, représentants de divers secteurs d'activité et tous animés d'une même volonté, soit améliorer la sécurité des personnes dans leur milieu de vie.*

Le Guide est le résultat d'une longue réflexion. Il peut s'avérer un précieux document de référence pour toutes les municipalités soucieuses du mieux-être de leurs citoyens, citoyennes et familles. Cet ouvrage contient de nombreux renseignements sur une démarche d'amélioration de la sécurité et les activités qu'il est possible de réaliser dans le cadre de cette démarche.

J'invite donc les gestionnaires municipaux du Québec, et plus particulièrement les directeurs généraux, à consulter ce Guide et à mettre en pratique la démarche proposée pour l'amélioration de la sécurité dans nos communautés. Ce faisant, vous poserez un geste important pour une meilleure qualité de vie des citoyens, des citoyennes et des familles du Québec.

Je profite de l'occasion pour exprimer toute ma gratitude envers les personnes qui ont fait preuve d'un intérêt soutenu et d'une franche collaboration aux travaux du Comité. J'adresse également mes remerciements aux ministères qui ont assuré le financement de ce Guide ainsi qu'au Carrefour « Action municipale et familles » qui contribue à sa promotion.

Mario Caron

*Président, Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie
Représentant de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
Directeur général de la Ville de Mont-Joli*

AVANT-PROPOS

En mars 1994, quelque 65 organisations réunies lors du Forum sur la famille définissaient, à l'invitation du gouvernement du Québec, le Troisième plan d'action en matière familiale. Pour cette occasion, six tables sectorielles avaient été créées en vue de l'élaboration d'engagements par chacun des partenaires. La Table sectorielle du monde municipal regroupait dix organisations dont l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec. Cette dernière a accepté de présider, en octobre 1995, un comité de travail formé de partenaires municipaux et de ministères concernés plus spécifiquement par la sécurité des familles dans leur milieu de vie.

Ce comité de travail a reçu de la Table sectorielle du monde municipal, le mandat « *d'élaborer un concept de ville sécuritaire et d'en faire la promotion* ». Cet engagement découlait d'une conviction des membres de la Table. En effet, pour ces derniers, la sécurité est un élément qui préoccupe les familles. Par ailleurs, chacun des services municipaux a un rôle à jouer dans le développement de milieux de vie sécuritaires.

Plus spécifiquement, la réalisation du mandat du comité de travail devait permettre :

- de développer un concept de ville sécuritaire, spécifique au Québec et axé sur les préoccupations des familles;
- de sensibiliser les municipalités à l'importance de la sécurité, à ses dimensions multiples et à leur rôle par rapport à cet enjeu;
- de favoriser le regroupement des principaux acteurs qui œuvrent en matière de sécurité afin d'éviter un éparpillement des ressources;
- d'engager la communauté dans un processus d'amélioration de la sécurité dans son milieu de vie.

L'approche privilégiée par le comité de travail a été de produire le présent document. Le guide est un moyen, plutôt qu'une fin en soi, pour promouvoir le concept de ville sécuritaire auprès des municipalités. Il constitue un outil destiné aux acteurs concernés par l'amélioration de la sécurité des familles qui constituent la clientèle privilégiée par le guide. La sécurité de la famille ne peut toutefois être dissociée de l'amélioration de la sécurité de l'ensemble des citoyens et citoyennes. C'est pourquoi, dans l'élaboration du guide, les membres du comité de travail ont considéré la famille en son sens large, permettant ainsi de rejoindre l'ensemble de la population habitant un territoire municipal.

COMITÉ DE TRAVAIL

Le document a été produit par le Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie, composé de représentants de diverses organisations. Ont contribué à ce comité de travail, pour :

L'Association des directeurs de police et pompiers du Québec

M. Lorrain Lavoie, Ville de Saint-Hyacinthe

L'Association des directeurs généraux et municipaux du Québec

M. Mario Caron, Ville de Mont-Joli

L'Association des offices municipaux d'habitation

M. Claude Poulin

L'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec

M^{me} Nathalie Prud'homme, Ville de Québec

Le Carrefour « Action municipale et familles »

Successivement M. Jacques Lizée et

M^{me} Johane Fontaine Deshaies

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation

Successivement M^{me} Monique Blanchet,

M. Jean Mathieu, M. André Fortin et M. Jacques Pleau

Le Comité de prévention des traumatismes du Réseau de la Santé publique du Québec

M. Pierre Maurice, Centre de Santé publique de Québec

Le ministère de la Famille et de l'Enfance

M. Gilles Meunier

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

M. Desmond Dufour

Le ministère de la Sécurité publique

Successivement M. Michel Patenaude,

M^{me} Anne O'Sullivan, M^{me} Denise Moreau et M. Daniel Rochette

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Successivement M^{me} Lyse Tremblay,

M^{me} Lise Pelletier et M^{me} Hélène Côté

Le Regroupement québécois du loisir municipal

M. Paul Thibault, Ville de Sherbrooke

Le Réseau québécois de Villes et Villages en santé

M. Louis Poirier

La Sûreté du Québec

Successivement M. Jacques Desroches,

M^{me} Josette Leroux, M. Claude Lavoie

et M^{me} Lyse A. Chamberland

L'Union des municipalités du Québec

Successivement M^{me} Isabelle Gauthier

M. Jean-François Arteau, M^{me} Marie-Claude Dufour

et M^{me} Diane Simard

L'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Avant-propos	
Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie	
Un guide pour l'amélioration de la sécurité dans les milieux de vie	1
Objet du guide	2
Principes directeurs du guide.....	2
Utilisateurs visés.....	4
Structure du guide.....	6
1. La sécurité : une valeur à développer.....	7
Importance des problèmes de sécurité.....	7
Ce que coûtent les problèmes de sécurité.....	11
Populations vulnérables	14
Quelques notions fondamentales	14
2. La municipalité : maître d'œuvre et partenaire essentiel.....	19
Les pouvoirs et le rôle de la municipalité.....	19
La contribution des principaux acteurs en matière de sécurité.....	20
3. L'amélioration de la sécurité dans une municipalité : comment s'y prendre?	30
Prendre un engagement clair en faveur de la sécurité.....	32
Identifier un répondant au dossier de la sécurité.....	34
S'assurer de la présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité.....	35
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action.....	38
Évaluer les interventions.....	48
Aide-mémoire relatif au d'amélioration de la sécurité.....	57
4. La démarche d'amélioration de la sécurité : quelques exemples concrets...58	
Ville de Mont-Joli	59
Ville de Saint-Hyacinthe	60
Ville de Sherbrooke	62
Ville de Montréal.....	65
Conclusion.....	67
Bibliographie.....	68
Annexes	
1. Autres documents de consultation	
2. Exemple de résolution en faveur de la sécurité	

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES**PAGE****TABLEAUX :**

1. *Grille diagnostique de la sécurité dans un milieu de vie donné.....41*
2. *Exemple d'utilisation de la grille diagnostique de la sécurité dans un parc.....43*
3. *Évaluation du processus d'amélioration de la sécurité 53-56*

FIGURES :

1. *Représentation schématique du réseau de partenaires engagés dans l'amélioration de la sécurité.....29*
2. *Processus d'amélioration de la sécurité.....31*
3. *Aide-mémoire relatif au processus d'amélioration de la sécurité.....57*

UN GUIDE POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DANS LES MILIEUX DE VIE

Dans votre municipalité, vous avez sans doute rencontré un ou plusieurs des problèmes suivants?

- Blessures au terrain de jeu
- Suicides en série dans une école
- Graffitis sur les immeubles publics
- Vente de drogue à la sortie de l'école
- Incivilités dans certains lieux publics
- Vague d'incendies criminels
- Zones de développement à risque
- Errance d'animaux domestiques
- Blessures chez les cyclistes qui partagent la route avec les automobilistes
- Quartier en état de délabrement
- Zone de services isolée
- Voies de fait dans les lieux communs
- Vitesse des embarcations à moteur sur un plan d'eau
- Présence de produits toxiques
- Épidémie de vols dans les résidences
- Malpropreté dans certains quartiers
- Guerre de gangs
- Vétusté de certains immeubles
- Insécurité des femmes
- Chutes de personnes âgées sur les trottoirs
- Intersection dangereuse pour la sécurité des piétons

Tous ces problèmes concernent la sécurité de la population. Leur solution fait appel à une démarche dont il est question dans le présent guide.

Depuis longtemps, les administrations municipales se préoccupent de l'amélioration de la sécurité de leurs citoyennes et citoyens. À cet effet et en vertu du mandat conféré aux municipalités, nombreuses sont les initiatives municipales visant à prévenir les accidents de la route, à maintenir la paix, à prévenir et contrôler la violence et la criminalité, etc.

Une municipalité sécuritaire a pour effet de rendre la vie plus agréable aux familles qui y vivent et d'attirer de nouveaux citoyens sur son territoire. Leur arrivée stimule l'activité économique qui, à son tour, peut contribuer au bien-être de la population.

Par ailleurs, la majorité des municipalités sont aujourd'hui confrontées à des contraintes budgétaires importantes. L'investissement nécessaire à l'amélioration de la sécurité est fonction des problèmes identifiés et des solutions retenues. ***Heureusement, ces solutions, lorsqu'elles reposent sur la concertation et l'engagement du milieu, n'entraînent pas nécessairement des dépenses supplémentaires.***

C'est pourquoi le présent guide insiste sur une démarche qui vise à renforcer et à mieux intégrer les actions déjà entreprises par les municipalités ou à les inciter. Le guide n'offre pas de recettes pour chacun des problèmes que des municipalités sont susceptibles de

rencontrer; il suggère plutôt une stratégie d'ensemble afin d'améliorer la sécurité de la population. Ainsi, quels que soient les problèmes de sécurité vécus ou anticipés, le processus reste le même.

OBJET DU GUIDE

Le Guide constitue un outil de référence en matière de sécurité. Il propose aux acteurs concernés un vocabulaire commun et une façon de faire qui met l'accent sur l'importance de la concertation. C'est un document qui permettra aux utilisateurs de regrouper un ensemble de connaissances à l'intérieur d'un concept intégrateur.

Pour les membres du Comité, il était important que chaque municipalité, grande ou petite, urbaine ou rurale, avec ou sans graves problèmes de sécurité, puisse s'inspirer du Guide en matière d'amélioration de la sécurité sur son territoire. C'est pourquoi, il s'attarde plus à présenter les principes d'une approche globale que des recettes toutes faites.

PRINCIPES DIRECTEURS DU GUIDE

Le Guide s'appuie sur un certain nombre de principes directeurs qui sont :

- adopter une approche globale relativement à la sécurité;
- privilégier la famille et les citoyens;
- considérer autant la dimension objective de la sécurité que sa dimension subjective;
- favoriser la concertation et mettre à contribution la communauté.¹

¹ La communauté renvoie à la notion de groupe de personnes partageant une appartenance commune à une même institution (ex. : les étudiants et le personnel d'une école) ou à une caractéristique commune selon la condition socio-économique, l'âge, le sexe, la race, l'ethnie, ou autres. Une communauté partage des valeurs et des intérêts communs. Enfin, la communauté ne peut être réduite à la seule appartenance à un territoire; une personne peut appartenir à plusieurs communautés à des degrés divers (Gingras, P., 1991).

ADOPTER UNE APPROCHE GLOBALE RELATIVEMENT À LA SÉCURITÉ

Il importe que dans toute décision, la municipalité tienne compte de la sécurité des citoyens, des citoyennes et de leur famille. Ce qui fait la particularité du Guide, c'est qu'il aborde la sécurité de façon globale. Il a l'avantage de proposer une démarche qui s'intéresse à un ensemble de problèmes (violence, accidents, criminalité, etc.) habituellement considérés au chapitre de la sécurité.

PRIVILÉGIER LA FAMILLE ET LES CITOYENS

Si le Guide s'intéresse à la sécurité sous l'angle de la famille, cette dernière n'est toutefois plus ce qu'elle était traditionnellement. En effet, la famille, vue comme une unité stable composée de deux parents qui habitent avec leurs enfants sous le même toit, a bien changé.

Quelle qu'en soit la forme, les familles sont aux prises avec une variété de problèmes : crise des valeurs traditionnelles, rapports entre les sexes et entre les générations, incertitude vécue par les jeunes confrontés à leur avenir, éloignement physique des familles, bouleversements causés par les situations économiques difficiles, difficultés d'intégration de familles immigrantes, etc. Si les familles se ressemblent par les problèmes qu'elles vivent, elles partagent également des besoins et des attentes comparables. Ainsi, par rapport à leur voisinage immédiat, les familles privilégient, entre autres choses, la qualité de vie et de l'environnement, la présence d'équipements collectifs adéquats, l'atténuation des nuisances et des risques d'accidents et le sentiment de sécurité.

On ne saurait toutefois parler de sécurité des familles sans en considérer les unités constituantes, soit les citoyens et les citoyennes. En effet, en élargissant la portée du Guide aux citoyens et citoyennes, il est possible d'avoir une perspective encore plus vaste de la sécurité, en couvrant des problèmes comme la prostitution, les sans-abri, les personnes vivant seules, etc. Par ailleurs, dans la démarche proposée, la responsabilisation et la mobilisation des citoyens et citoyennes sont primordiales. C'est pourquoi, dans le Guide, la famille est considérée comme un concept très ouvert, qui rejoint chaque citoyen et citoyenne d'une municipalité.

CONSIDÉRER AUTANT LA DIMENSION OBJECTIVE DE LA SÉCURITÉ QUE SA DIMENSION SUBJECTIVE

Comme on le verra plus loin dans le Guide, la sécurité comporte une composante objective (les faits) et une composante subjective (le sentiment de sécurité). Ces deux composantes sont considérées dans l'approche proposée parce qu'elles sont toutes les deux essentielles au bien-être des individus.

FAVORISER LA CONCERTATION ET METTRE À CONTRIBUTION LA COMMUNAUTÉ

Le processus pour améliorer la sécurité de la communauté passe par la consultation, la concertation et le partenariat. Ces éléments sont essentiels dans le développement du dossier de la sécurité en raison de la complexité des problèmes et des solutions, de la démocratisation de la gestion des services publics et de la réduction des ressources.

Par la consultation, on invite la communauté à exprimer son opinion pour orienter le choix des décideurs (phase d'orientation). Par la concertation, les principaux acteurs sont invités à s'entendre sur les moyens à prendre, à réfléchir sur les modalités de réalisation d'une action conjointe (phase de planification). Enfin, dans le partenariat, deux ou plusieurs parties conviennent de travailler en coopération dans la poursuite d'objectifs partagés ou compatibles. Il y a alors partage de pouvoirs et de responsabilités ainsi qu'un investissement conjoint des ressources (phase de direction).²

UTILISATEURS VISÉS

Le Guide s'adresse aux mairesses et aux maires parce que la sécurité de l'ensemble de la population habitant leur territoire fait partie de leur responsabilité. Ils occupent ainsi une place privilégiée, en raison de leur position d'autorité, pour orienter les décisions en matière de sécurité et favoriser la collaboration ainsi que la complicité de tous les acteurs concernés.

² Courcy, D. *La famille à tout prix. Le partenariat au-delà des intentions, une condition*. 8^e colloque « L'action municipale et les familles », 31 mai-2 juin 1996.

Le Guide s'adresse aux conseillères et aux conseillers municipaux parce qu'ils ont la responsabilité de faire valoir les intérêts de la population qu'ils représentent, d'administrer la municipalité et d'offrir des services répondants aux besoins des familles et de la collectivité.

Le Guide s'adresse aux fonctionnaires municipaux, qu'ils soient directrices ou directeurs généraux, secrétaires-trésorières ou secrétaires-trésoriers ou qu'ils œuvrent

notamment au sein des services d'inspection municipale, des travaux publics, de police, de protection contre les incendies, des loisirs, des mesures d'urgence, de trésorerie, d'urbanisme, d'émission des permis et certificats, des communications, etc. En effet, il leur appartient de traduire en actions concrètes, la volonté politique du conseil municipal.

Un Guide à l'intention...

- ✓ *des mairesses et des maires*
- ✓ *des conseillères et conseillers municipaux*
- ✓ *des fonctionnaires municipaux*
- ✓ *des partenaires de la municipalité*

Le Guide s'adresse aux partenaires de la municipalité tels que les organismes communautaires et institutionnels, les comités de citoyens, les organismes représentant les familles, les divers services de police (régie intermunicipale de police, Sûreté du Québec, etc.), les différents ministères susceptibles d'intervenir sur le territoire municipal et autres. Ces partenaires sont également susceptibles de suggérer, de développer ou de mettre en œuvre des stratégies d'amélioration de la sécurité.

STRUCTURE DU GUIDE

Le Guide se compose de quatre chapitres. Le chapitre 1 intitulé « *La sécurité : une valeur à développer* » présente succinctement l'importance des problèmes de sécurité de même que ce qu'il en coûte à la population. Il souligne l'importance d'agir. On y définit brièvement la sécurité et on y décrit les conditions de base nécessaires à l'atteinte d'un niveau de sécurité optimal.

Le chapitre 2 « *La municipalité : maître d'œuvre et partenaire essentiel* » rappelle les rôles et responsabilités, tant de la municipalité que de chacun des acteurs concernés.

On y montre l'importance du leadership municipal et de la concertation entre partenaires dans le dossier de la sécurité.

Le chapitre 3 « *L'amélioration de la sécurité dans une municipalité : comment s'y prendre?* » constitue le coeur du Guide. On y présente une démarche d'amélioration de la sécurité et ses principaux éléments.

Le chapitre 4 « *La démarche d'amélioration de la sécurité : quelques exemples concrets* » présente la démarche telle qu'elle est vécue dans certaines municipalités relativement à l'amélioration de la sécurité sur leur territoire.

Le Guide conclut sur les éléments clés présentés dans les chapitres précédents. Enfin, en annexes, le lecteur trouvera une liste de documents à consulter pour plus d'information et les coordonnées de personnes ou d'organismes-ressources en matière de sécurité de même qu'un exemple de résolution développée dans le cadre de la démarche proposée et pouvant être entérinée par un conseil municipal.

1. LA SÉCURITÉ : UNE VALEUR À DÉVELOPPER

La sécurité est indispensable à la vie quotidienne, car elle permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations. L'absence de sécurité entraîne des problèmes qui se manifestent de plusieurs façons : blessures,³ violence, criminalité, suicides, situations de crise, sinistres, etc. Outre les inquiétudes qu'ils engendrent chez les citoyens et les citoyennes, ces problèmes génèrent aussi des conséquences individuelles, collectives et économiques importantes qui sont souvent interreliées. **Or, les municipalités détiennent généralement les leviers d'intervention nécessaires pour prévenir bon nombre de ces problèmes.**

IMPORTANCE DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ

Tous les jours au Québec, 10 personnes décèdent des suites de blessures tandis que 173 personnes sont hospitalisées. Les blessures représentent la quatrième cause de décès (7 %) pour l'ensemble de la population, mais arrivent au premier rang chez les enfants et les jeunes (MSSS, 1998a). Par ailleurs, chaque année, près d'une personne sur 10 subit une blessure suffisamment grave pour consulter un médecin ou limiter ses activités (Santé Québec, 1994).

**Tous les jours
au Québec,
les blessures entraînent...**

**...10 décès,
...173 hospitalisations.**

(Source : MSSS, 1998a)

Au chapitre de la mortalité consécutive à une blessure, les trois principales causes sont : les suicides, les accidents de la circulation et les chutes. Deux fois plus d'hommes que de femmes en meurent, plus particulièrement chez les groupes d'âge les plus jeunes. Cette différence s'explique principalement par le plus grand nombre de décès par suicide et par accident de véhicule à moteur chez les hommes plus jeunes (MSSS, 1998a).

³ On définit la blessure comme toute lésion corporelle résultant d'un transfert subit d'énergie (mécanique, thermique, électrique, chimique ou radiante) ou d'une privation subite d'un élément vital (ex. : air, chaleur, etc.).

Au cours de la dernière décennie, les suicides ont augmenté considérablement, au point

**Au Québec,
sur les 10 décès quotidiens
résultant d'une blessure,
on dénombre...**

**...4 suicides,
...2 accidents de la circulation,
...1 chute accidentelle, et
...3 accidents de nature diverse.**

(Source : MSSS, 1998a, pp. 171, 179, 187)

de dépasser en nombre les décès sur la route. Le suicide explique à lui seul près de 40 % de l'ensemble des décès résultant d'une blessure. La hausse du taux de mortalité par suicide au cours des vingt dernières années a touché surtout le groupe d'âge des 20 à 44 ans (MSSS, 1998a).

Les accidents de la circulation⁴ se situent aujourd'hui, au second rang des causes de décès suite à une blessure. Depuis 1975, le nombre de décès par accident de véhicule à moteur a chuté de 60 %, et ce, dans tous les groupes d'âge. Les jeunes de 15 à 25 ans affichent toutefois des taux deux fois supérieurs au taux moyen (MSSS, 1998a).

Enfin, la grande majorité des décès par chute accidentelle touche des personnes âgées de plus de 70 ans (MSSS, 1998a).

**Au Québec,
sur les 173 hospitalisations quotidiennes
résultant d'une blessure,
on en dénombre...**

**...61 pour chutes accidentelles,
...21 pour accidents de la circulation,
...9 pour tentatives de suicide, et
...82 pour autres types de blessure.**

(Source : MSSS, 1998b, p. 35)

Au chapitre des hospitalisations

consécutives à une blessure, les trois principales causes étaient, au Québec, entre 1993 et 1995 : les chutes accidentelles, les accidents par véhicule à moteur et les tentatives de suicide. À elles seules, ces trois causes reliées à des questions de sécurité, totalisent 52 % des hospitalisations. À l'exception des chutes qui sont importantes dans tous les groupes d'âge des deux sexes,

la cause des blessures varie selon l'âge et dans certains cas selon le sexe. Ainsi, considérant l'ensemble des blessures, les 0-4 ans sont principalement victimes d'intoxications non intentionnelles; les 5-14 ans sont impliqués dans des accidents de

⁴ Les accidents de la circulation regroupent les accidents impliquant les occupants de véhicule à moteur, les piétons, les cyclistes et les motocyclistes (MSSS, 1998b).

cyclisme; les 15-44 ans sont le plus souvent impliqués dans des accidents de véhicule à moteur et des attentats tandis que les chutes constituent la principale cause de blessures chez les 45 ans et plus. Soulignons que les tentatives de suicide sont particulièrement élevées chez les jeunes filles et les femmes dont l'âge varie entre 15 et 44 ans (de 3 à 4 fois plus élevées que chez les hommes du même âge). Finalement, notons que comparativement à l'ensemble de la population, les quasi-noyades⁵ sont plus fréquentes chez les 0-14 ans tandis que les incendies entraînent des blessures principalement chez les 0-4 ans (MSSS, 1998b).

Quant à la criminalité, elle occasionne pertes matérielles et blessures et transforme le

***Tous les jours, au Québec,
on dénombre...***

...871 crimes contre la propriété,
(dont 60 % sont des introductions avec effraction)

...426 crimes de nature diverse, et
(dont 42 % sont du vandalisme)

...142 crimes avec violence
(dont 77 % sont des voies de fait).

(Source : Ministère de la Sécurité publique, 1997, pp. 17,19)

visage des collectivités. Ainsi au Québec en 1996, les services de police municipaux et la Sûreté du Québec rapportaient 43 crimes contre la propriété, 20 crimes de nature diverse incluant le vandalisme et sept crimes avec violence⁶ pour chaque tranche de 1 000 habitants (Ministère de la Sécurité publique, 1997).

Quatre fois plus de personnes ont été victimes de crimes avec violence en 1996 comparativement à 1962, et ce, malgré le fait que le taux de criminalité avec violence soit en décroissance depuis 1992. Cette augmentation du nombre de victimes ne peut être expliquée seulement par l'amélioration des banques de données et la déclaration plus systématique de tous les types de crimes avec violence.

Si l'on considère l'ensemble des victimes de crimes avec violence au Québec en 1994, 53 % étaient de sexe masculin et 47 % de sexe féminin. La répartition selon l'âge des

⁵ Une quasi-noyade est un événement qui a presque entraîné la mort accidentelle par immersion.

⁶ Les crimes avec violence correspondent à toute infraction perpétrée contre la personne (homicides, tentatives de meurtre, agressions sexuelles, autres infractions d'ordre sexuel, enlèvements, voies de fait et vols qualifiés) (Ministère de la Sécurité publique, 1997).

victimes de crimes avec violence est sensiblement la même pour les hommes et les femmes, atteignant respectivement 55 % et 53 % avant l'âge de 30 ans. Parmi ces crimes, on observe au Québec, une augmentation considérable des agressions sexuelles, en 1994 comparativement à 1983. Ces dernières affectent principalement les femmes.

**« LORSQUE JE MARCHE
DANS MON QUARTIER LE SOIR
JE NE ME SENS PAS EN SÉCURITÉ »**

selon

4 à 6 Canadiennes sur 10

comparativement à

1 Canadien sur 10.

(Source : Centre canadien de la statistique juridique, 1994)

Les statistiques portant sur la criminalité ne représentent qu'un aspect de la sécurité. En effet, le pourcentage de personnes qui ne se sentent pas à l'aise lorsqu'elles marchent seules le soir dans leur quartier, constitue un bon indicateur de leur sentiment de sécurité. Ainsi, les résultats d'un sondage révèlent que 42 % des femmes et 10 % des hommes vivant en milieu urbain, ne se sentent pas en sécurité dans de telles circonstances. En

milieu rural, ces proportions sont respectivement de 28 % et de 8 % (Nobert et coll., 1997). Au regard du sentiment de sécurité, les résultats préliminaires d'une étude⁷ réalisée auprès de personnes âgées de la région de Québec, révèlent que, même si la majorité des aînés interviewés se sentent en sécurité dans leur domicile et dans leur quartier, ce sentiment est souvent conditionnel à l'adoption de stratégies d'évitement. Ils ne sortent pas le soir, ils ne circulent pas seul dans le quartier, ils évitent certaines rues du quartier, ils font installer des systèmes d'alarme, etc. Ces stratégies témoignent donc d'une forme d'insécurité ressentie à la base.

Un sondage effectué en 1993 par Léger & Léger a révélé que 85 % des hommes et 90 % des femmes perçoivent la peur de la violence comme un facteur affectant négativement la qualité de vie des femmes (La Presse, 4 mars 1994). Il n'est donc pas étonnant que les Canadiens s'inquiètent du niveau de criminalité dans leur communauté. Ainsi, une enquête nationale révélait que, selon le tiers des répondants, les questions liées à la criminalité (peur des agressions, inquiétude au sujet des biens personnels) constituaient

⁷ Rainville, M. *La perception des aînés de leur sécurité dans le quartier et au domicile*. Essai de maîtrise en Santé communautaire. Université Laval. En préparation.

le problème le plus urgent à régler dans leur collectivité (Solliciteur général et Justice Canada, 1996).

Enfin, en 1994, on observait que les municipalités de 100 000 habitants et plus avaient les taux d'infraction les plus élevés pour la plupart des types d'infraction. Par contre, les taux d'infraction à caractère sexuel étaient 2,5 fois plus élevés dans les agglomérations comptant moins de 30 000 habitants. Enfin, les taux d'homicides étaient 3 fois plus élevés dans les petites agglomérations (5 000 habitants et moins) que dans celles de 100 000 habitants et plus (Nobert et coll., 1997).

Bien que sommaire, ce portrait statistique donne un aperçu des problématiques qui façonnent la vie quotidienne des citoyens, des citoyennes, de leur famille et des municipalités.

CE QUE COÛTENT LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ

Au Québec, les blessures entraînent des pertes sociales et économiques importantes. D'une part, les victimes ont souvent moins de 30 ans. D'autre part, les blessures entraînent souvent des décès, des hospitalisations et des incapacités partielles, totales ou permanentes.

Au Canada en 1993, on estime que les **coûts totaux des blessures**⁹ s'élevaient à 14,3

***En 1995-1996, le coût moyen
pour une hospitalisation de courte
durée
à la suite d'une blessure
a été d'environ 4 400 \$.***

(Groupe Urbatique, 1998)⁸

milliards de dollars soit 500 \$ par Canadien par année (Moore et coll. 1997). Par ailleurs, au Québec, les coûts directs et indirects associés aux blessures se situent au second rang parmi les coûts de l'ensemble des problèmes de santé du Québec (MSSS, 1997).

⁸ Dans le meilleur des cas, il s'agit, selon le Groupe Urbatique, d'une sous-estimation des coûts particulièrement dans le cas des accidents de la circulation impliquant des véhicules à moteur.

⁹ Les coûts totaux comprennent les coûts directs (hospitalisations, soins médicaux, médicaments, recherche, pensions et prestations) et les coûts indirects (perte de revenus futurs attribuables à la mortalité prématurée, invalidité chronique et invalidité temporaire) (Moore et coll., 1997).

En 1995-1996, les blessures ont entraîné 61 132 hospitalisations de courte durée pour un coût total de plus de 267 millions de dollars.¹⁰ Les trois principales causes d'hospitalisation pour blessures, soit les chutes accidentelles, les accidents par véhicules à moteur et les tentatives de suicide, représentent près du deux tiers du coût total des hospitalisations pour blessures. Ces coûts ne tiennent pas compte des dépenses occasionnées par la réadaptation, ni celles reliées aux services sociaux et communautaires, aux consultations en clinique privée, aux soins à domicile, etc.

Au regard de la criminalité, on estimait, dès 1991-1992 au Québec, que les coûts économiques découlant de la réaction au crime (services policiers, traitement judiciaire, services correctionnels, aide aux victimes) représentaient une facture annuelle dépassant les 3,5 milliards de dollars!¹¹ Pour évaluer les coûts totaux en tenant compte de toutes les conséquences, il faudrait multiplier cette facture par cinq (Solliciteur général du Canada et Justice Canada, 1996).

Dans son rapport annuel d'activité pour l'année 1997, la Commission de la santé et de la

**À lui seul,
le contrôle de la criminalité au pays
coûte annuellement
2 000 \$
à chaque ménage canadien!**

(Solliciteur général du Canada et Justice Canada, 1996)

sécurité du travail évaluait à près de 39 millions de dollars, le coût des prestations (34 M \$) et des frais d'administration (5 M \$) versés dans le cadre de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*.¹²

Dans le *Guide du parlementaire en matière de prévention de la criminalité*, on souligne que :

La peur que la criminalité fait naître dans une collectivité exerce un effet de contrainte. Elle restreint le sentiment de liberté et engendre la méfiance et l'intolérance. La crainte des actes criminels peut contraindre les gens à se barricader derrière des portes verrouillées, dans des maisons munies de systèmes de protection, et à se méfier des personnes qu'ils ne connaissent pas. [...] La criminalité a également un effet sur le développement économique des collectivités. Un taux de criminalité élevé

¹⁰ Étude réalisée par le Groupe Urbatique pour le compte de la Direction régionale de la Santé publique du Bas-Saint-Laurent, en 1998.

¹¹ Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993.

¹² Commission de la santé et de la sécurité du travail (1998) *Rapport annuel d'activité 1997 concernant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*. 29 p.

fait chuter le prix des maisons et incite les gens qui en ont les moyens à déménager dans d'autres quartiers. Les industries ne s'intéressent pas aux secteurs où la criminalité est élevée, parce qu'elles n'y trouvent pas la main-d'œuvre et les conditions matérielles dont elles ont besoin. L'infrastructure se détériore au fur et à mesure que l'assiette fiscale disparaît; le développement économique et social ralentit ou commence à régresser.

Solliciteur général du Canada et Justice Canada, 1996

Par ailleurs, en 1989, la «Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain» identifiait l'absence de logements corrects et bon marché comme un élément déclencheur important de la délinquance. À l'inverse, la revitalisation de quartier et la création de logements sociaux locatifs de type coopératif ou communautaire constituent des activités consolidantes pour les communautés. ***Ainsi, des facteurs comme l'entretien des immeubles, l'engagement social des résidents, la solidarité entre voisins et la coordination interorganisme jouent un rôle important dans le développement d'un sentiment d'appartenance, l'amélioration de la sécurité réelle au sein des communautés, l'appréciation du quartier de même que dans l'émergence d'un sentiment de sécurité des individus*** (Bernèche et coll., 1997).

Faute d'outils adéquats, l'évaluation précise de la facture globale de la criminalité demeure difficile à faire. On sait toutefois que la société consacre des budgets importants pour les services policiers correctionnels et judiciaires, les services de santé et les services sociaux, les maisons d'hébergements, les centres d'accueil et l'aide sociale à cause de ce fléau. Si les coûts humains et sociaux de la violence sont difficilement quantifiables, ces coûts pourraient toutefois être réduits par des programmes de prévention.

Une étude échelonnée sur 27 ans et portant sur le développement des enfants, a établi

***« La prévention est
une question d'investissement et
non une dépense. »***

(Solliciteur général du Canada et
Justice Canada, 1996)

que les contribuables économisaient 7,16 \$ en coûts associés à la criminalité pour chaque dollar investi dans un programme de prévention (Schweinhart et coll., 1993). Pour mettre sur pied de tels programmes, il faut cesser de considérer la sécurité comme une dépense, mais plutôt la voir comme un

investissement. C'est ce que font des pays comme la France, les Pays-Bas, la Suède et l'Angleterre. Ils consacrent à la prévention, l'équivalent d'au moins 1 % des budgets de la police, des prisons et du système judiciaire (Bordeleau, 1994). Pour y arriver, la volonté politique doit être le fer de lance de l'action. Cependant, la prévention souffre souvent de faiblesses majeures : initiatives éparpillées, mal connues, mal exploitées; mécanismes de concertation et de coordination déficients ou absents; stratégies retenues non fondées sur des études rigoureuses ou des résultats d'évaluation. Le présent Guide peut servir d'outil pour contrer ces difficultés.

POPULATIONS VULNÉRABLES

En matière de sécurité, certains individus sont plus vulnérables que d'autres selon le problème considéré. Par exemple, les enfants et les aînés constituent des groupes particulièrement touchés par une multitude de problèmes de sécurité (ex. : chutes, intoxication, accidents de la circulation, abus et violence, sentiment d'insécurité, etc.). Les femmes connaissent un fort sentiment d'insécurité. De plus, une femme sur quatre fait face à des problèmes de violence conjugale. Les hommes adultes sont davantage touchés par les problèmes d'homicide et de suicide. Il importe donc, dans la démarche proposée, de bien identifier les groupes vulnérables afin d'assurer la pertinence des interventions à réaliser.

QUELQUES NOTIONS FONDAMENTALES

La définition du concept de sécurité varie d'une personne à l'autre. Ainsi, pour certaines, il s'agit de l'absence de criminalité et de violence. Pour d'autres, il s'agit plutôt de la satisfaction des besoins primaires (manger, dormir, avoir un toit, etc.) ou d'un état de bien-être. Certains parlent de sécurité publique en pensant aux interventions des policiers et des pompiers. Les responsables de la sécurité routière font référence aux stratégies mises sur pied pour prévenir les accidents de la route. Dans les milieux de travail, la sécurité signifie la protection de l'intégrité physique et psychique des travailleurs. Plus globalement, ***la sécurité urbaine fait référence à un processus qui vise à agir pour améliorer la sécurité au sein d'une municipalité, en mettant à contribution les citoyens, citoyennes et tous les acteurs intéressés.***

Ces compréhensions différentes entraînent des inconvénients importants :

- une communication difficile entre les différents acteurs;
- une plus grande difficulté de concertation;
- un isolement des partenaires potentiels;
- une difficulté de développer une vue d'ensemble de la sécurité et de s'entendre sur des objectifs communs;
- une efficacité réduite des interventions.

DÉFINITION DE LA SÉCURITÉ

Pour partager la même vision et surtout la même compréhension à l'égard de la sécurité, le présent Guide en propose la définition suivante :

**« Situation où les dangers
d'ordre matériel, physique ou moral sont contrôlés
de manière à préserver la santé et le bien-être
des individus et de la communauté. »¹³**

COMPOSANTES DE LA SÉCURITÉ

Cette définition sous-entend que la sécurité comporte deux composantes :

- l'une, objective, qui se rapporte à la présence ou l'absence de dangers réels (ex. : nombreux conducteurs en état d'ébriété, vétusté du système électrique, activités criminelles organisées, etc.) et que nous appellerons **sécurité réelle**;
- l'autre, subjective, qui se rapporte à ce qu'éprouvent les citoyens et les citoyennes au regard de leur sécurité (ex. : peur de sortir le soir, crainte de l'intrusion d'un voleur, inconfort face à de jeunes marginaux, peur de laisser les enfants jouer dans le voisinage, etc.). Plus ces craintes, peurs et inconforts seront grands, plus ce que nous appellerons **sentiment de sécurité** sera faible.

¹³ Adaptée de Maurice et coll., 1997 et de Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention de traumatismes et coll. (1998).

**Deux composantes indissociables
de la sécurité :**

- ✓ la sécurité réelle
- ✓ le sentiment de sécurité

Ces deux composantes s'influencent mutuellement et sont indissociables. Des exemples sont présentés pour illustrer leur importance respective et pour montrer comment elles s'influencent.

Exemple 1.

Dans un quartier où habite une forte proportion de personnes âgées, une municipalité fait aménager un parc. Aucun détail n'a été oublié dans la conception des aménagements du parc pour assurer la sécurité de ce groupe particulier d'usagers. Pourtant, les personnes âgées évitent le parc en raison de leur perception concernant des activités qui s'y produiraient (vagabondage, sollicitation, flânerie, etc.).

Cet exemple illustre comment le sentiment de sécurité peut influencer le comportement de citoyens malgré les efforts déployés pour contrôler les dangers. Il illustre également comment les efforts pour éliminer les dangers ne se traduisent pas toujours par une amélioration du sentiment de sécurité. Ce constat explique sans doute pourquoi, malgré la diminution de la criminalité selon les statistiques québécoises au cours des cinq dernières années, on constate une augmentation du sentiment d'insécurité particulièrement chez les femmes et les personnes âgées. C'est que de nombreux facteurs indépendants des statistiques tels que l'accessibilité aux services, la qualité du tissu social, les médias, etc., influencent le sentiment de sécurité. C'est pourquoi, il importe d'agir également sur le sentiment de sécurité des individus dans la mesure où les craintes peuvent souvent dépasser l'importance réelle des problèmes de sécurité.

Par ailleurs, toute intervention pour rendre un environnement plus sécuritaire doit tenir compte des effets positifs, négatifs ou neutres que cela pourrait générer sur les comportements et inversement. L'exemple 2 illustre notre propos.

Exemple 2.

Dans un village situé le long d'une route principale, deux collisions frontales, entraînant dans la mort trois personnes, se sont produites au cours des six derniers mois. Les autorités décident alors d'élargir la rue principale pour remédier au problème. Rapidement, on observe une augmentation de la vitesse des automobilistes, exposant ainsi tant les automobilistes que les piétons à des risques accrus.

En élargissant la route, le sentiment de sécurité des automobilistes augmente de même que la vitesse observée. Par voie de conséquence, le danger réel pour les automobilistes et pour les piétons s'en trouve également accru. Une solution de départ visant à réduire la vitesse des automobilistes (rétrécissement de la route, installation de boîtes à fleurs, etc.) aurait, dans ce cas, été plus souhaitable.

Les deux exemples présentés démontrent l'importance de considérer la sécurité dans son ensemble ainsi que la dynamique qui existe entre ces deux composantes. C'est pourquoi, un processus d'amélioration de la sécurité d'une population doit tenir compte, non seulement de la composante objective, mais également de la composante subjective ainsi que de l'impact qu'elles ont sur le comportement des citoyens, des citoyennes et des familles.

CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA SÉCURITÉ

L'atteinte d'un niveau de sécurité optimal suppose la présence de trois conditions de base ainsi que l'assurance que tout est mis en œuvre pour les atteindre ou les maintenir (Maurice et coll., 1997; Centre collaborateur OMS du Québec, 1998). Ces conditions sont : le contrôle des dangers de blessures, le respect de l'intégrité physique, matérielle ou morale de la personne et le climat cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés. Ces conditions peuvent être garanties par des actions sur l'environnement (physique, social, technologique, politique, économique, organisationnel, etc.) et les comportements.

Le **contrôle des dangers de blessures** se rapporte à la présence d'environnements et de comportements visant à prévenir les blessures (accidents de la circulation, chutes, noyades, incendies, etc.).

Le **respect de l'intégrité physique, matérielle ou morale des personnes** se rapporte à la cohabitation harmonieuse et non violente des citoyens et citoyennes au sein d'une communauté. Cet état assure à chaque citoyen et citoyenne de ne pas être personnellement agressé physiquement par un ou des individus (ex. : voies de fait,

Trois conditions nécessaires à la sécurité

- *Contrôle des dangers de blessures*
- *Respect de l'intégrité physique, matérielle ou morale*
- *Climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés*

agressions sexuelles, etc.) ou par sa propre personne (ex. : suicide ou tentative de suicide), ou moralement (ex. : harcèlement, propos haineux, etc.). Enfin, le respect de l'intégrité matérielle de la personne lui permet de pouvoir jouir de ses biens sans risque de se les faire soustraire ou vandaliser.

Le **climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés** se rapporte à une société juste et à la cohabitation harmonieuse et non violente des différents groupes au sein d'une communauté; cet état conduit à une société libre d'affrontements violents (émeutes, guerres de gangs, etc.) entre des groupes d'ethnie, d'âge, de sexe, de religion, de niveaux socio-économiques différents, etc., et ce, sans porter atteinte aux droits et libertés.

En somme, la définition proposée de la sécurité couvre l'ensemble des problèmes auxquels une municipalité et ses principaux secteurs ou services concernés peuvent être confrontés. Par ailleurs, elle permet de considérer, à la fois, les dangers réels et le sentiment de sécurité des citoyens et des citoyennes.

2. LA MUNICIPALITÉ : MAÎTRE D'ŒUVRE ET PARTENAIRE ESSENTIEL

LES POUVOIRS ET LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité évolue dans un cadre légal formé d'un ensemble de lois et règlements constituant un canevas juridique général. Ces pouvoirs, conférés par l'Assemblée nationale, sont assumés par les personnes élues formant le conseil municipal.

**Cadre légal
définissant les pouvoirs de la municipalité
en matière de sécurité**

- A-19.1 *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* *
- B-4 *Loi sur les biens culturels*
- C-12 *Charte des droits et libertés de la personne*
- C-19 *Loi sur les cités et villes* *
- C-24.2 *Code de la sécurité routière*
- C-27.1 *Code municipal du Québec* *
- C-37.1 *Loi sur la communauté urbaine de l'Outaouais* *
- C-37.2 *Loi sur la communauté urbaine de Montréal* *
- C-37.3 *Loi sur la communauté urbaine de Québec* *
- E-20.1 *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*
- P-13 *Loi de police*
- P-38.1 *Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre*
- R-18 *Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics* *
- Q-2 *Loi sur la qualité de l'environnement*
- S-2.1 *Loi sur la santé et la sécurité du travail*
- S-3 *Loi sur la sécurité dans les édifices publics*
- S-3.1 *Loi sur la sécurité dans les sports*
- S-4.1 *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance*
- S-8 *Loi sur la Société d'habitation du Québec* *

(*) : Indique les lois découlant du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Parmi les pouvoirs qui leur sont dévolus, **les municipalités ont l'obligation** de s'assurer que leur territoire est assujéti à des règlements d'urbanisme, est protégé par un service de police et que leur réseau de voirie locale est entretenu et amélioré. Il s'agit du cadre minimal pour maintenir un milieu de vie sécuritaire.

L'exercice du pouvoir par les municipalités a des répercussions sur plusieurs facettes de la vie des familles habitant leur territoire. Les principaux champs de compétence des municipalités, tel que définis par le cadre légal qui les régit, sont : la protection des biens et des personnes, le transport, l'habitation,

l'urbanisme et la mise en valeur du territoire, les loisirs et la culture, l'hygiène du milieu, la

santé et le bien-être, l'environnement et le soutien aux organismes communautaires. Ces champs de compétence constituent pour les municipalités des leviers qui lui permettront de promouvoir sur son territoire, la sécurité et son amélioration.

Parmi les lois qui définissent les pouvoirs de la municipalité, nombreuses sont celles qui couvrent un ou plusieurs aspects de la sécurité (voir encadré). Ce cadre juridique fait des municipalités des maîtres d'œuvre privilégiés en matière de sécurité puisqu'il leur permet d'intervenir en fonction des besoins particuliers de leur population.¹⁴

LA CONTRIBUTION DES PRINCIPAUX ACTEURS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Pour être appuyée dans cette mission, la municipalité a besoin de la collaboration des principaux acteurs de la scène municipale (conseil, services municipaux, service policier), de l'engagement des familles et de leurs membres ainsi que du travail concerté des différents partenaires concernés par les problématiques relatives à la sécurité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le ***conseil municipal est le mieux placé pour assumer la responsabilité de l'amélioration de la sécurité sur son territoire***, parce qu'il :

- représente toute la population résidant sur son territoire;
- a des pouvoirs réglementaires;
- dispose d'une autorité légale et morale pour influencer son milieu;
- est responsable de la gestion de son territoire;
- possède une vue d'ensemble de la qualité de vie des familles habitant son territoire.

¹⁴ Dans un rapport publié en 1993 et intitulé *Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention*, les auteurs soulignaient l'importance pour le ministère de la Sécurité publique de susciter l'engagement des municipalités pour en faire des partenaires privilégiés et des maîtres d'œuvre de la prévention sur leur territoire.

Afin d'assurer la sécurité¹⁵ sur son territoire, le conseil municipal coordonne les travaux de planification, d'élaboration, d'implantation, d'évaluation des interventions visant à

**Rôle proposé du conseil municipal
en matière de sécurité**

- ✓ *Être le maître d'œuvre de l'amélioration de la sécurité sur son territoire en :*
- *assurant un leadership;*
 - *rassemblant tous les partenaires concernés;*
 - *développant un climat de concertation entre les partenaires.*

améliorer et à maintenir le niveau de sécurité de ses citoyens et de leur famille. Cette maîtrise d'œuvre sous-entend l'exercice d'un leadership en matière de sécurité, le rassemblement de tous les partenaires concernés et le développement ou le maintien d'un climat de concertation entre ces derniers.

Le **leadership** du conseil municipal en matière de sécurité doit être clairement affirmé et connu de tous les citoyens et citoyennes. À ce titre, il doit agir comme un **rassembleur** pour favoriser la mise en commun des ressources. Pour ce faire, le conseil municipal doit :

- **favoriser la consultation** des citoyens et des citoyennes afin d'orienter le choix des stratégies en fonction des besoins exprimés;
- **développer ou maintenir un climat de concertation** entre les différents services municipaux et l'ensemble des organismes privés, publics ou communautaires qui partagent les mêmes préoccupations en matière de sécurité, de même qu'avec les citoyens qui sont les principaux intéressés en tant que membres d'une famille;
- **initier ou participer à des partenariats** dans la poursuite d'objectifs communs.

En somme, par l'exercice d'un tel leadership, le conseil municipal favorisera l'émergence d'un sentiment de solidarité et d'engagement collectif dans la communauté. En outre, il évitera le dédoublement des services et des interventions. Pour l'assister dans cet exercice, le conseil municipal peut aussi compter sur sa fonction publique.

¹⁵ Sécurité telle que définie à la page 15.

LES SERVICES MUNICIPAUX

Tout d'abord, compte tenu de leur position centrale dans la fonction publique municipale, il est important que la directrice générale ou le directeur général et la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier soient engagés dans le dossier. Ces derniers

**Les principaux intervenants
en matière d'amélioration de la sécurité**

- ✓ Conseil municipal
- ✓ Services municipaux ou intermunicipaux :
 - police
 - protection contre les incendies;
 - ingénierie;
 - habitation;
 - aménagement et urbanisme;
 - travaux publics;
 - voirie et transport;
 - environnement;
 - loisir et culture; et
 - communications
- ✓ Citoyens, citoyennes et leur famille
- ✓ Les organismes communautaires
- ✓ Centres locaux de services communautaires (CLSC)
- ✓ Commissions scolaires
- ✓ Régies régionales de santé et de services sociaux
- ✓ Ministères et autres organismes gouvernementaux
- ✓ Sûreté du Québec
- ✓ Milieu des affaires

constituent le meilleur point de jonction, d'une part, entre l'appareil politique et l'appareil administratif et, d'autre part, entre les différents services de la municipalité. **Dans l'exercice de leurs fonctions, ils devront amener une préoccupation de sécurité dans l'élaboration de toute politique ou règlement, dans la mise en application du plan d'urbanisme ainsi que dans l'organisation des différentes activités, et ce, pour l'ensemble des services de la municipalité.**

En effet, tous les services municipaux ou intermunicipaux doivent être mis à contribution dans

les efforts pour améliorer la sécurité de la population. Ainsi, selon la taille de la municipalité, les services de police (selon le cas¹⁶), de protection contre les incendies, d'ingénierie, d'habitation, d'aménagement et d'urbanisme, des travaux publics, de la voirie et du transport, de l'environnement, des loisirs et de la culture et des communications peuvent être appelés à jouer un rôle en matière de sécurité.

Par exemple, le service d'urbanisme peut tenir compte, dans son analyse des caractéristiques physiques du territoire, de difficultés particulières éprouvées par des citoyens dans leurs déplacements quotidiens pour ainsi modifier l'agencement des

¹⁶ Les services policiers d'une municipalité peuvent être fournis directement par la municipalité, par une régie intermunicipale de police, par la Sûreté du Québec, etc.

composantes physiques (éviter l'isolement de certains parcours) ou en combler les carences (améliorer l'éclairage). Dans un quartier où il y a une forte proportion d'aînés, le service d'ingénierie peut prévoir l'installation de voyants lumineux aux intersections, indiquant le nombre de secondes qu'il reste pour traverser la rue de façon sécuritaire. Le service des communications de la municipalité peut, par l'entremise de circulaires ou du journal de la municipalité, diffuser de l'information sur un ensemble de thèmes liés à la sécurité (ex. : les déménagements en toute sécurité ou l'attitude sécuritaire face aux colporteurs).

LES SERVICES POLICIERS

Les services policiers sont importants pour développer des milieux de vie sécuritaires. En effet, les services policiers sont les principaux responsables de l'application des lois et règlements. Ils sont responsables du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique sur le territoire de la municipalité. À ce titre, ils sont souvent les premiers répondants dans des situations de détresse (accidents de la circulation, violence, premiers soins, etc.), car ils ont le devoir de donner suite dans un délai raisonnable à toute demande d'aide d'un citoyen. Ils doivent également conduire des enquêtes et voir à la mise en œuvre de mesures et de programmes locaux de prévention de la criminalité.

Récemment, des termes comme « police de proximité », « police de quartier », « police professionnelle de type communautaire » ont fait leur apparition et font référence à un modèle de prestation de services dont les composantes sont :

- le service à la clientèle qui se traduit par l'écoute de la collectivité afin de lui fournir un service calqué sur ses besoins et ses exigences propres;
- le partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques de sécurité;
- l'analyse stratégique de résolution de problèmes qui permet, en collaboration avec les partenaires, une recherche concertée de solutions durables aux menaces liées à la sécurité de la population;

- la valorisation de mesures visant l'amélioration de la qualité du milieu de vie et la prévention des problèmes de sécurité en intervenant sur leurs causes réelles.

Ce type d'engagement des services de police dans le domaine de la sécurité urbaine¹⁷ permet de favoriser l'écoute des besoins exprimés par les citoyens, partenaires et élus municipaux. Il permet également de traiter les problèmes à leur source et de partager avec la population la responsabilité de développer un milieu de vie sécuritaire.

LES CITOYENS, CITOYENNES ET LES FAMILLES

LA SÉCURITÉ...

...un DROIT pour les familles

...une VALEUR AJOUTÉE pour les municipalités

Les citoyens et citoyennes, jeunes et moins jeunes, de même que les représentants des familles constituent des partenaires essentiels parce qu'ils sont les principaux intéressés par la sécurité du territoire. Ils représentent une

ressource précieuse tant dans l'identification et la compréhension des problèmes de sécurité que dans la recherche de solutions adaptées à leurs besoins. Ils constituent une source d'information indispensable à l'administration municipale pour lui permettre d'évaluer le sentiment de sécurité des citoyens et des familles de son territoire.

Par ailleurs, ***les citoyens, les citoyennes et les représentants des familles ont la responsabilité de s'engager dans les affaires municipales, de faire valoir auprès des élus les valeurs qu'ils défendent et de faire reconnaître par l'administration municipale la sécurité comme une valeur prioritaire.***¹⁸

Cette approche participative peut se faire par l'entremise de comités de quartier ou de citoyens. Elle permet la mise sur pied d'interventions plus pertinentes et plus efficaces en plus de développer un sentiment d'appartenance.

¹⁷ Sécurité urbaine dans le sens présenté aux pages 14 et 15.

¹⁸ Un des principes directeurs de la réforme législative relative aux municipalités porte sur l'implication des citoyens dans les affaires municipales.

LES PARTENAIRES EXTERNES

L'amélioration de la sécurité des familles mise également sur le concours d'un certain nombre d'organismes communautaires et institutionnels. Leurs rôles et responsabilités sont distincts de ceux du conseil, tout en étant complémentaires. C'est ainsi que ces organismes pourront soutenir le conseil municipal dans son projet de sécurité.

Les organismes communautaires

Les organismes communautaires sont des entités qui ont pour mission d'assister, d'accompagner et de dépanner toute personne qui pourrait recourir à leurs services. Ils contribuent à susciter, par leurs interventions, la mobilisation des communautés et leur participation dans la réalisation de changements sociaux.

Les organismes communautaires ont une clientèle variée : familles, jeunes et moins jeunes, communautés culturelles et autochtones, alcooliques ou toxicomanes, démunis, handicapés, femmes victimes de violence conjugale, hommes violents, etc. Les regroupements d'entraide, les maisons d'hébergement ou de la famille, les coopératives d'habitation ou les cuisines populaires constituent autant de facettes des organismes communautaires.

Certains organismes comme «Aux portes des cités sûres» ou «Parents Secours» ont pour mission spécifique la sécurité. Dans le même ordre d'idées, des citoyens peuvent s'organiser en association volontaire sectorielle, sous forme de comité de vigilance d'un quartier par exemple, pour prendre collectivement en charge les problèmes du quartier auxquels ils sont confrontés.

Par ailleurs, des groupes ayant un potentiel d'aide ou d'entraide comme les organismes caritatifs (clubs sociaux) peuvent également constituer des mécanismes favorisant la participation active, des citoyens vivant au sein d'une communauté, à des interventions visant l'amélioration de la qualité de vie dans leur milieu.

En raison de la clientèle variée qu'ils rejoignent et de leur approche auprès de la communauté, les groupes communautaires deviennent des incontournables en matière

de sécurité dans les municipalités. ***En effet, la concertation avec les organismes communautaires ou leur regroupement évitera les dédoublements entre les activités offertes par la municipalité et celles du milieu communautaire.*** La plupart des municipalités reconnaissent déjà l'importance de ces groupes. Plusieurs se sont même dotées d'une politique de reconnaissance et d'assistance aux organismes du milieu allant jusqu'à les soutenir, soit financièrement, administrativement, techniquement ou professionnellement.

Les centres locaux de services communautaires (CLSC)

La mission d'un CLSC est d'offrir, à la population du territoire qu'il dessert, des services de première ligne en santé et en services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion.

Les CLSC possèdent une excellente connaissance de leur milieu. En effet, ils connaissent la réalité vécue par les citoyens et les citoyennes tant par rapport à la sécurité réelle qu'à leur sentiment de sécurité. La contribution des CLSC s'avère importante relativement à différentes problématiques de sécurité dont, entre autres choses, la violence, la délinquance, la toxicomanie et le suicide.

Les CLSC sont des collaborateurs des plus précieux, considérant :

- ***la richesse de l'information qu'ils possèdent sur diverses problématiques;***
- ***le soutien qu'ils peuvent offrir aux municipalités en rendant disponibles ces informations;***
- ***leur expérience de participation à des entreprises locales de concertation (incluant l'animation de certaines démarches).***

Les Régies régionales de santé et de services sociaux (RRSSS)

Un des mandats des RRSSS est d'informer la population sur les problèmes de santé prioritaires, leurs causes, les groupes les plus vulnérables et les interventions les plus efficaces pour prévenir ou contrôler ces problèmes. C'est par le biais de leurs activités dans le domaine de la santé publique que les RRSSS s'acquittent de ce mandat.

En santé publique, on considère la sécurité comme une condition essentielle à l'amélioration de la santé de la population. **De ce fait, les directions régionales de santé publique des RRSSS constituent des partenaires importants pouvant aider les municipalités à identifier les problèmes de sécurité sur leur territoire ainsi que les solutions les plus efficaces. Elles peuvent fournir de l'expertise sur des problématiques reliées à la sécurité de même que du soutien dans les démarches de planification et d'évaluation de leurs interventions.**

En outre, les RRSSS ont la responsabilité d'organiser les mesures d'urgence santé dans leur région respective. Elles sont, de ce fait, un partenaire privilégié des municipalités qui, elles, ont la responsabilité de planifier et d'organiser les mesures d'urgence sur leur territoire en cas de catastrophes et d'événements majeurs.

Les ministères et autres organismes gouvernementaux

La plupart des ministères et organismes gouvernementaux peuvent être appelés à collaborer aux efforts des municipalités pour améliorer la sécurité des citoyens et des familles habitant leur territoire.

Toutes ces instances possèdent de l'expertise et de l'information qui peuvent être mises à profit dans une stratégie d'amélioration de la sécurité.

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement constituent des acteurs majeurs quant à l'information, la sensibilisation et la prévention auprès des jeunes de tous les niveaux scolaires. L'école est un milieu de vie qui doit favoriser les apprentissages à la sécurité et qui doit lui-même être sécuritaire. La municipalité a donc tout intérêt à travailler de concert avec les commissaires, les membres des conseils d'établissement,¹⁹ le personnel des établissements d'enseignement situés sur son territoire et les parents dont les enfants fréquentent ces établissements.

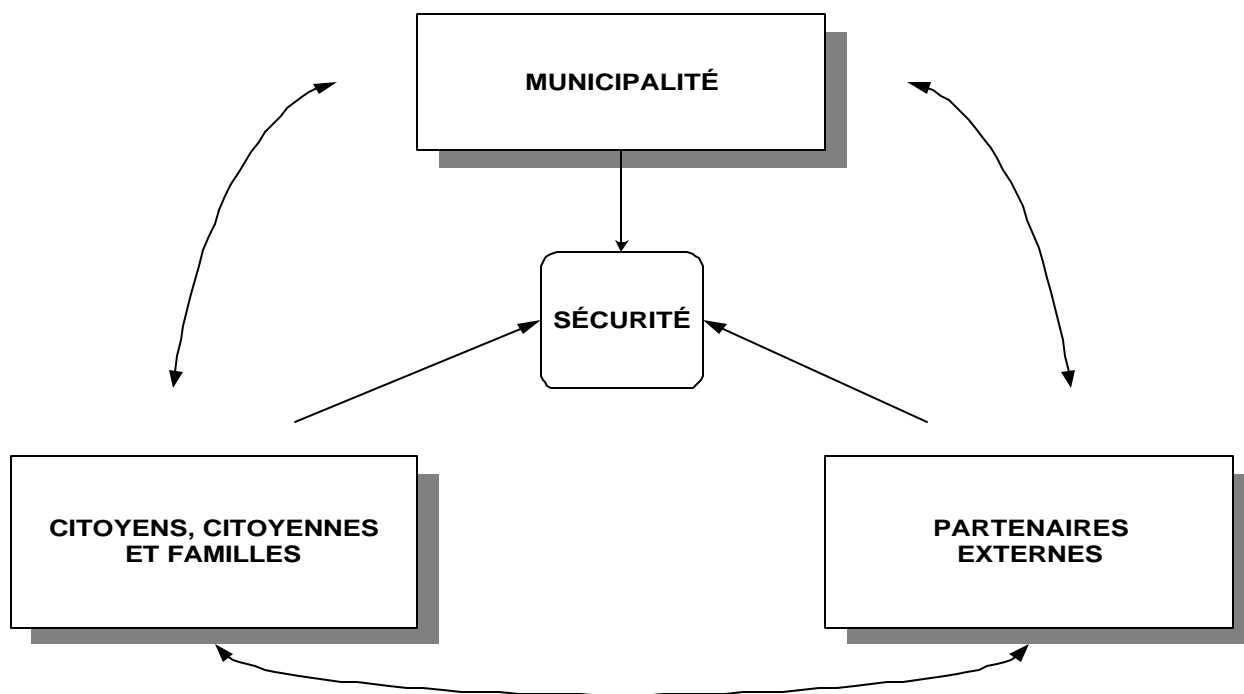
¹⁹ Ces conseils d'établissement regroupent des parents, des enseignants, des employés de soutien, des représentants de groupes communautaires, des professionnels de l'éducation, le directeur ou la directrice de l'école et des élèves. Par ailleurs, chaque établissement scolaire public peut se doter d'un organisme de participation des parents, sorte de comité de consultation ouvert à l'ensemble des parents de l'établissement.

Le milieu des affaires

En plus des acteurs publics et communautaires, la concertation fait appel au milieu des affaires. ***Les entreprises privées et les chambres de commerce implantées dans un milieu peuvent participer ou intensifier leur participation au développement communautaire et soutenir par voie de commandite (en espèces ou en services) des activités*** telles que la revitalisation du centre-ville, la tenue de cliniques de sécurité ou toutes autres mesures pour contrer la détérioration du milieu de vie.

En somme, le grand défi pour les municipalités soucieuses d'améliorer la sécurité des familles et des citoyens qui les composent, est d'exercer du leadership afin d'orchestrer les énergies d'un ensemble de partenaires autour d'un objectif commun. C'est ainsi que l'on peut imaginer la sécurité au cœur d'un réseau de partenaires œuvrant en matière d'amélioration de la sécurité (Figure 1).

Figure 1
REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE
DU RÉSEAU DE PARTENAIRES
ENGAGÉS DANS L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ



3. **L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DANS UNE MUNICIPALITÉ : COMMENT S'Y PRENDRE?**

On a vu que la municipalité et son conseil municipal occupent une position privilégiée pour exercer un leadership en matière d'amélioration de la sécurité. Pour y arriver, une démarche (Figure 2) est présentée dans les pages qui suivent. Il s'agit d'un processus en cinq étapes, soit :

- ÉTAPE 1 : **Prendre un engagement clair** en faveur de la sécurité des citoyens, des citoyennes et des familles
- ÉTAPE 2 : **Identifier un répondant** au dossier de la sécurité
- ÉTAPE 3 : **S'assurer de la présence d'un comité** ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité
- ÉTAPE 4 : **Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action** visant l'amélioration de la sécurité
- ÉTAPE 5 : **Évaluer les interventions**

La démarche proposée est assez souple pour s'appliquer à toutes les municipalités : grande ou petite, urbaine, semi-urbaine ou rurale. De plus, selon la taille de la municipalité, la démarche peut convenir à un quartier, à un îlot de voisinage ou à un regroupement de municipalités. L'approche s'inspire de différents documents déjà publiés et de ce qui se fait déjà dans certaines municipalités.²⁰ Elle se caractérise toutefois par son application au dossier de la sécurité,²¹ à partir de l'établissement du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre de stratégies d'amélioration de la sécurité. De plus, elle tient compte de la définition de la sécurité présentée plus tôt, de ses composantes objective (les faits) et subjective (sentiment de sécurité) de même que des conditions de base qui sont nécessaires à l'atteinte d'un niveau de sécurité optimal (voir pp. 15-18). Cette approche tient compte également du rôle des municipalités en matière d'amélioration de la sécurité et s'appuie sur la participation des citoyens et des citoyennes et sur la concertation entre partenaires.

²⁰ Voir dans la bibliographie annotée des ouvrages comme *L'obsession du citoyen* ou *Les municipalités et les familles*.

²¹ Sécurité au sens défini aux pages 14 et 15.

Bien que l'évaluation soit présentée comme l'étape 5 de la démarche, cela est loin de signifier qu'elle ne trouve sa place qu'à la fin du processus de planification et de développement d'une stratégie d'amélioration de la sécurité. ***Au contraire, c'est dès le début du processus d'amélioration de la sécurité que les détails de l'évaluation doivent être définis*** (voir page 48).

ÉTAPE 1: PRENDRE UN ENGAGEMENT CLAIR EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS, DES CITOYENNES ET DES FAMILLES

La première étape de la démarche consiste à prendre un engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens, des citoyennes et des familles.²² Un tel geste est essentiel puisque la démarche et les interventions qui en résulteront doivent être soutenues par les autorités en place. Cet engagement devrait énoncer les objectifs de la municipalité relativement à la sécurité, soit :

- favoriser le développement d'un milieu de vie sécuritaire;
- augmenter le sentiment de sécurité des familles;
- accroître la mise à contribution des citoyens et des citoyennes en matière de sécurité;
- augmenter la participation des partenaires;
- faciliter le décloisonnement des services municipaux dans leurs efforts pour améliorer la sécurité des familles et des citoyens.

Pour ce faire, le conseil municipal doit :

⇒ ***ENTÉRINER CET ENGAGEMENT...***

...de façon officielle, par voie de résolution, de règlement ou de déclaration de principe. La municipalité s'engage ainsi devant ses citoyens et citoyennes à faire de la sécurité une valeur à partager. Il s'agit d'un engagement qui sous-entend la promesse d'un soutien aux citoyens et citoyennes ainsi qu'aux partenaires, dans leur volonté de prendre en charge la sécurité des familles (annexe 2);

²² L'ensemble de la démarche et les étapes qui la composent peuvent être inclus dans un code de procédures, une directive ou une politique municipale.

⇒ DÉFINIR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU DOSSIER DE LA SÉCURITÉ...

...en fonction des pouvoirs qui lui sont dévolus et des champs d'intervention qu'il privilégie (ex. : sécurité dans les lieux publics, à domicile, sur la route, etc.);

PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

ÉTAPE 1: PRENDRE UN ENGAGEMENT CLAIR EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS, DES CITOYENNES ET DES FAMILLES

À retenir :

Le conseil municipal doit :

- ✓ ENTÉRINER L'ENGAGEMENT
- ✓ DÉFINIR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU DOSSIER DE LA SÉCURITÉ
- ✓ SENSIBILISER LA FONCTION PUBLIQUE
- ✓ DIFFUSER UN MESSAGE CLAIR

Étape 2 : Identifier un répondant au dossier de la sécurité

Étape 3 : S'assurer de la présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité

Étape 4 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action

Étape 5 : Évaluer les interventions

⇒ SENSIBILISER SA FONCTION PUBLIQUE...

...à l'importance qu'il accorde à la sécurité et au rôle des fonctionnaires dans cet engagement. Cette sensibilisation pourra être enrichie, le cas échéant, par des activités de formation des ressources humaines en matière de sécurité;

⇒ DIFFUSER UN MESSAGE CLAIR...

...à ses citoyens, ses fonctionnaires de même qu'à tous ses partenaires. Pour le conseil, ce sera l'occasion :

- de faire part de ses orientations par rapport à la sécurité des familles sur son territoire;
- de convaincre ses interlocuteurs des bénéfices qui découlent de l'amélioration de la sécurité;
- d'assurer ses citoyens et partenaires de son appui dans tout effort déployé en ce sens.

**Les questions d'évaluation,
auxquelles vous devriez pouvoir répondre
après avoir complété cette première étape,
sont présentées au tableau 3 de la page 53 (Étape 1).**

ÉTAPE 2 : IDENTIFIER UN RÉPONDANT AU DOSSIER DE LA SÉCURITÉ

Pour rendre opérationnel cet engagement en faveur de la sécurité, le conseil municipal doit désigner et mandater une conseillère ou un conseiller municipal à titre de répondant au dossier de la sécurité.

**PROCESSUS
D'AMÉLIORATION DE LA
SÉCURITÉ**

Étape 1: Prendre un engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens, des citoyennes et des familles

**ÉTAPE 2 : IDENTIFIER UN
RÉPONDANT AU DOSSIER
DE LA SÉCURITÉ**

À retenir :

Le répondant au dossier de la sécurité :

- ✓ *POSSÈDE UN MANDAT CLAIR ET UN SOUTIEN ADMINISTRATIF*
- ✓ *INITIE LE PROCESSUS DE MOBILISATION*
- ✓ *ASSURE UN CLIMAT DE COLLABORATION ENTRE LES PARTENAIRES*

Étape 3 : S'assurer de la présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité

Étape 4 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action

Étape 5 : Évaluer les interventions

⇒ NATURE DU MANDAT

La **nature du mandat** du répondant au dossier de la sécurité est définie en fonction des orientations générales tracées par le conseil dans son engagement (voir page 32).

⇒ TÂCHES PRINCIPALES

Les **tâches principales** du répondant au dossier de la sécurité sont de :

- s'assurer de la présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité;
- s'assurer d'un soutien administratif dans l'exécution de ses tâches;
- s'assurer d'une synergie entre le conseil, les services municipaux, les citoyens et les partenaires, afin de développer un climat de collaboration autour des enjeux de sécurité;
- tenir le conseil municipal informé régulièrement des développements dans le dossier de la sécurité;
- s'assurer que la population est informée de

tout développement dans le dossier de la sécurité.

Ce faisant, l'émergence d'une mentalité positive dans la collectivité au regard du dossier de la sécurité sera favorisée.

⇒ *SOUTIEN ADMINISTRATIF*

Selon la taille et le contexte de la municipalité, le soutien administratif pourra provenir d'une personne de l'appareil administratif ou d'un représentant du milieu à titre de responsable administratif en appui au répondant au dossier de la sécurité. Cette personne devra être :

- en possession d'une marge de manœuvre pour prendre des décisions et engager des ressources;
- reconnue par les structures déjà en place;
- crédible auprès de ses collègues, de la population et des partenaires;
- reconnue dans le milieu pour son leadership et ses connaissances;
- soutenue par les autorités municipales et les partenaires privilégiés.

Tant l'élu répondant au dossier de la sécurité que le responsable administratif devront entretenir des contacts étroits avec l'appareil politique et administratif de la municipalité.

***Les questions d'évaluation,
auxquelles vous devriez pouvoir répondre
après avoir complété cette deuxième étape,
sont présentées au tableau 3 de la page 53 (Étape 2).***

***ÉTAPE 3 : S'ASSURER DE LA PRÉSENCE D'UN COMITÉ AYANT POUR MANDAT
L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ***

⇒ *FORMATION D'UN COMITÉ*

Pour mener à bien la démarche d'amélioration de la sécurité, la présence d'un comité est essentielle. Le conseil municipal pourra choisir d'utiliser un ou des comités déjà en place (ex. : comité de la sécurité publique, comité de la famille, etc.) auquel l'élu responsable participera en tant que répondant au dossier de la sécurité. Sinon, le répondant au dossier de la sécurité de même que le responsable administratif devront

constituer une liste de membres potentiels appelés à siéger sur le comité d'amélioration de la sécurité.

⇒ COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité doit être assez petit pour être fonctionnel et assez grand pour permettre une représentation adéquate de tous les acteurs concernés. En effet, le comité devrait

pouvoir être représentatif des différents services de la municipalité, des citoyens et citoyennes et des partenaires (milieux communautaires, institutionnels, des affaires, etc.). Les modalités de participation au comité (comme membre statutaire ou sur une base ponctuelle) pourront être ajustées selon le contexte.

Qu'il s'agisse d'un comité déjà existant ou d'un nouveau comité, sa composition devra être entérinée par le conseil municipal.

Il importe que le comité soit composé de personnes possédant :

- de l'expérience pertinente;
- un intérêt manifeste pour le dossier de la sécurité;
- une marge de manœuvre suffisante pour agir;
- une capacité à travailler en équipe;
- de la disponibilité pour travailler au sein du comité;
- une capacité d'écoute du milieu qu'elles représentent.

PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

Étape 1 : Prendre un engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens, des citoyennes et des familles

Étape 2 : Identifier un répondant au dossier de la sécurité

ÉTAPE 3 : S'ASSURER DE LA PRÉSENCE D'UN COMITÉ AYANT POUR MANDAT L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

À retenir :

Le rôle du comité est de :

- ✓ MOBILISER LES PARTENAIRES PERTINENTS
- ✓ PARTAGER L'INFORMATION
- ✓ ASSURER LA COHÉSION DES OBJECTIFS POURSUIVIS
- ✓ ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION
- ✓ FOURNIR DES AVIS ET ORIENTER LES DÉCISIONS DU CONSEIL.

Étape 4 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action

Étape 5 : Évaluer les interventions

⇒ *RÔLE DU COMITÉ*

Le rôle du comité sera le suivant :

- mobiliser les partenaires pertinents (services, citoyens et organismes) engagés dans le dossier de la sécurité;
- partager l'information entre partenaires;
- assurer la cohésion des objectifs poursuivis par chacun des partenaires;
- élaborer et voir à la mise en œuvre d'un plan d'action visant l'amélioration de la sécurité et créer, le cas échéant, des groupes de travail à cette fin;
- fournir des avis et orienter les décisions du conseil municipal en matière de sécurité.

Pour y arriver, le comité devra d'abord :

- développer une vision commune parmi ses membres sur ce qu'est une ville ou un quartier sécuritaire;
- se fixer et partager des objectifs concrets et mesurables;
- se fixer des règles du jeu simples et souples relativement à son fonctionnement;
- créer un climat d'ouverture et de confiance en se donnant une animation de qualité, en reconnaissant la diversité des intérêts réunis au sein du comité, et en évitant de créer de fausses attentes tant chez les partenaires que chez les citoyens; et enfin
- tenir compte de la culture propre à chaque communauté.

⇒ *RESPONSABILITÉS DES MEMBRES*

Les membres du comité ont la responsabilité :

- d'obtenir un mandat clair des services ou des organismes qu'ils représentent;
- de mener des activités de sensibilisation auprès de ces derniers;
- de faire une analyse globale des problèmes de sécurité vécus dans la municipalité et de partager cette analyse en groupe;
- de rendre leur expertise disponible et complémentaire pour le bénéfice du comité.

**Les questions d'évaluation,
auxquelles vous devriez pouvoir répondre
après avoir complété cette troisième étape,
sont présentées au tableau 3 de la page 53 (Étape 3).**

ÉTAPE 4 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION VISANT L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

Une fois les principes directeurs définis et les structures mises en place, le comité peut procéder à l'élaboration d'un plan d'action. Ce plan devra énoncer les objectifs poursuivis, identifier les clientèles privilégiées, décrire les activités à réaliser, déterminer les ressources nécessaires, les échéanciers ainsi que les modalités d'évaluation du plan. **L'ensemble de la municipalité, un quartier, un parc, une rue ou même une clientèle vulnérable peuvent constituer une cible d'intervention.** Pour élaborer et mettre en œuvre un tel plan d'action, une séquence de trois activités est nécessaire, soit l'établissement d'un diagnostic de sécurité, l'identification des interventions et la mise en œuvre des solutions choisies. Chaque activité fait l'objet d'une section dans les pages qui suivent.

⇒ ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DE SÉCURITÉ

Le diagnostic est une méthode de recherche systématique qui a pour objet d'établir un portrait de la situation. Dans un contexte d'amélioration de la sécurité, le diagnostic de sécurité consiste à :

- mesurer, à l'aide d'indicateurs préalablement identifiés, les caractéristiques du milieu pour obtenir un portrait de la sécurité;
- préciser les besoins et les préoccupations des familles en tenant compte de particularités selon le sexe, l'âge, la communauté culturelle, le niveau socio-économique, etc.;
- faire un bilan des problèmes à corriger et de leurs causes; et enfin
- inventorier les solutions possibles de manière à corriger les problèmes identifiés.

Ainsi, pour poser un diagnostic de sécurité, il faut d'abord recueillir de l'information pertinente, l'analyser et finalement valider le diagnostic. Nous verrons maintenant chacune de ces activités.

PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

Étape 1 : Prendre un engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens, des citoyennes et des familles

Étape 2 : Identifier un répondant au dossier de la sécurité

Étape 3 : S'assurer de la présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité

ÉTAPE 4 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION

À retenir :

Les principales étapes sont :

✓ ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DE SÉCURITÉ

- RECUEILLIR ET ANALYSER L'INFORMATION
- VALIDER LE DIAGNOSTIC

✓ IDENTIFIER LES INTERVENTIONS À RÉALISER

- ÉTABLIR LES PRIORITÉS
- FIXER LES OBJECTIFS
- IDENTIFIER LES ACTIONS
- DIFFUSER LE PLAN D'ACTION POUR FINS DE VALIDATION

✓ METTRE EN ŒUVRE LES SOLUTIONS CHOISIES

- CONSIDÉRER LES FACTEURS STRATÉGIQUES
- CONSIDÉRER LES FACTEURS TECHNIQUES

Étape 5 : Évaluer les interventions

- RECUEILLIR ET ANALYSER L'INFORMATION

En ce qui concerne le diagnostic de sécurité, l'information à recueillir se rapporte autant à la nature et au nombre de problèmes de sécurité observés (ex. : nombre de plaintes pour voies de faits, nombre de vols par effraction, impression des citoyens que la criminalité augmente, etc.), à l'identification des causes (ex. : vétusté des systèmes électriques, conduite avec les facultés affaiblies, peur d'être attaquée le soir, etc.) qu'à l'inventaire des solutions possibles pour assurer la sécurité de la population (ex. : programme d'inspection des bâtiments pour prévenir les incendies, plan d'intervention efficace en cas de catastrophes, etc.).

Soulignons que si l'identification des causes peut sembler complexe, le comité sera avisé de s'adjoindre, de façon ponctuelle, des professionnels œuvrant dans différents domaines (urbanisme, criminologie, développement communautaire, etc.) et possédant l'expertise appropriée. Cette cueillette d'information vise à documenter tant le niveau de sécurité réelle des citoyens, citoyennes et des familles que leur sentiment de sécurité.

Il est possible de recueillir l'information sous différentes formes et de différentes façons. Ainsi, on peut recueillir des données objectives et mesurables (ex. : décomptes, moyennes, pourcentages, statistiques d'accidents, etc.) en les obtenant directement des différentes entités susceptibles de colliger de telles informations. Il s'agit de la méthode quantitative. C'est ainsi que l'on peut quantifier le nombre de piétons impliqués dans un accident de la circulation à telle ou telle intersection, faire le décompte des domiciles équipés de détecteurs de fumée, déterminer la proportion des individus vivant seuls dans un quartier donné, établir le taux de crimes contre la personne dans une municipalité, etc.

On peut également recueillir les renseignements nécessaires à l'établissement du diagnostic en recherchant des informations de nature qualitative tels le jugement et les opinions des populations concernées (familles, citoyens, citoyennes) ainsi que les observations détaillées des activités, événements ou interactions. On pourra obtenir ces informations par sondage, assemblée de cuisine, audiences publiques, utilisation de documentation écrite, observation, enquête, etc. Ainsi, il sera possible de mieux connaître le niveau de confort et de peur des citoyens et citoyennes en rapport avec différentes situations urbaines, leur sentiment de sécurité, les valeurs qu'ils privilégient, leurs besoins en matière de sécurité, etc.

Il est avantageux d'utiliser ces deux approches parce qu'elles sont complémentaires et qu'elles permettent de documenter les deux composantes de la sécurité : la composante objective (les faits) et la composante plus subjective (les sentiments, les opinions, etc.).

Pour organiser et synthétiser l'information recueillie, une grille peut être utilisée. Il s'agit d'un **outil diagnostique adapté à l'approche globale de sécurité** présentée dans ce document (tableau 1).

La grille présentée peut être adaptée à tout milieu de vie (quartier, école, parc, municipalité, regroupement de municipalités, etc.). De plus, elle permet à son utilisateur de considérer tant les composantes objective que subjective de la sécurité (réelle et sentiment de sécurité).

Tableau 1

**GRILLE DIAGNOSTIQUE DE LA SÉCURITÉ
DANS UN MILIEU DE VIE DONNÉ**

	<i>Contrôle des dangers de blessures</i>	<i>Respect de l'intégrité physique, matérielle ou morale des personnes</i>	<i>Climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés</i>
<i>Documenter les problèmes</i>			
<i>Identifier les causes</i>			
<i>Inventorier les solutions possibles</i>			

La grille est composée de deux axes. D'une part, les lignes de la grille se rapportent aux trois types d'information à recueillir, soit la **documentation** (en nature et en nombre) **des problèmes**, **l'identification des causes** et enfin **l'inventaire des solutions possibles**.

D'autre part, les colonnes se rapportent aux conditions nécessaires à l'atteinte d'un niveau de sécurité optimal, soit le **contrôle des dangers de blessures**, le **respect de l'intégrité physique, matérielle ou morale des personnes** et la présence d'un **climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés**. Rappelons que ces éléments se rapportent aux conditions telles que présentées à la section 1 (pages 17-18).

Le tableau 2 présente la même grille appliquée au diagnostic de sécurité dans un parc. Sans être complet, cet exemple vise à illustrer l'information qu'il est possible de recueillir et les liens qui peuvent être faits entre les différentes cellules de la grille.

D'un coup d'oeil, il devient possible de faire ressortir les problèmes du parc qui font l'objet de ce diagnostic. Ainsi :

- le nombre d'accidents de la circulation en raison de la circulation dense aux abords du parc;
- le nombre de blessures dans les aires de jeu en raison de la non-conformité de certains appareils;
- les cas de chutes chez les personnes âgées qui fréquentent le parc en raison des trottoirs fissurés;
- le sentiment d'insécurité des usagers du parc en raison des zones mal éclairées et de la fréquentation du parc par des gangs;
- l'augmentation des incivilités, la survenue d'escarmouches entre bandes rivales et les nombreux graffitis apparemment liés à la présence de certains d'individus;

sont autant de problèmes pour lesquels des correctifs devraient être apportés pour respecter les conditions nécessaires à la sécurité.

Par ailleurs, la vision d'ensemble qui ressort de l'analyse des éléments d'information recueillis permet de considérer des solutions tout aussi globales pour contrer les problèmes rencontrés. Ainsi, dans l'exemple présenté, l'augmentation de la fréquentation du parc par une variété d'usagers, peu importe leur âge, sexe et communauté culturelle, pourrait être considérée comme une solution possible. À cet effet, la mise en œuvre d'un train de mesures telles que rendre les appareils de jeu conformes, améliorer l'éclairage du parc, réparer les trottoirs, l'aménagement d'une aire de création, l'organisation d'activités dans le parc, etc., permettrait non seulement de diminuer le nombre de blessures, mais pourrait également contribuer à réduire le sentiment d'insécurité et à augmenter la fréquentation du parc.

Tableau 2

EXEMPLE D'UTILISATION DE LA GRILLE DIAGNOSTIQUE DE LA SÉCURITÉ DANS UN PARC

	Contrôle des dangers de blessures	Respect de l'intégrité physique, matérielle ou morale des personnes	Climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés
Documenter les problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de blessures dans les aires de jeu depuis l'installation de nouveaux appareils • Trois accidents de la circulation avec enfants piétons blessés aux abords du parc • Nombreux cas de chutes chez les aînés qui fréquentent les sentiers du parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de plaintes pour voies de fait • Plusieurs citoyennes se plaignent d'avoir peur de se promener le soir dans le parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux graffitis sur les infrastructures du parc • Trois escarmouches entre bandes rivales de jeunes. • Augmentation du vandalisme sur les monuments et sculptures du parc
Identifier les causes	<ul style="list-style-type: none"> • Non-conformité de nombreux appareils dans les aires de jeu • Circulation dense aux abords du parc • Trottoirs fissurés dans les sentiers du parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Zones mal éclairées le long des sentiers du parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation du parc par des gangs • Manque d'activités et de lieux d'expression pour les jeunes
Inventorier les solutions possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les jeux conformes selon le code • Limiter la vitesse aux abords du parc • Réparer les 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un programme d'entretien du système d'éclairage • Organiser des activités d'animation dans le parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Réserver une aire dans le parc et ailleurs dans la ville où les jeunes peuvent s'exprimer par la création • Animer le parc

	sentiers du parc		<ul style="list-style-type: none"> Affecter des travailleurs de rue à ce parc
--	------------------	--	--

De plus, selon la taille de la municipalité, le diagnostic pourra porter sur un quartier ou un îlot de voisinage ou un groupe spécifique de la population. Dans ce cas, la municipalité

**Pourquoi utiliser
la grille diagnostique de la sécurité?**

Parce qu'elle...

- ✓ ...est applicable à tout milieu de vie;
- ✓ ...permet de considérer l'ensemble des dimensions relatives à la sécurité;
- ✓ ...tient compte de la sécurité réelle et du sentiment de sécurité;
- ✓ ...permet de faire une synthèse des observations;
- ✓ ...permet de faire des associations plus facilement; et
- ✓ ...sert autant à faire le diagnostic de sécurité qu'un portrait de l'évolution de la situation.

pourra réunir chacun des diagnostics plus spécifiques pour dresser un portrait d'ensemble de la sécurité sur son territoire. Dans l'effort déployé pour établir le diagnostic, il faudra rester réaliste et tenir compte de l'accessibilité des données, de même que de leur pertinence et des ressources disponibles pour en faire la cueillette.

Par ailleurs, soulignons qu'il existe d'autres outils pouvant être utilisés pour établir un diagnostic partiel de sécurité; quelques-uns sont présentés à l'annexe 1.

En somme, cette grille permet d'identifier les principaux problèmes de sécurité et leurs causes. À partir de ce diagnostic, on obtient une perspective globale de la sécurité. Il devient alors possible d'orienter les choix de solutions par rapport à l'ensemble des problématiques répertoriées et en tenant compte des liens qui peuvent exister entre elles. Cette grille peut également être utilisée ensuite à des fins d'évaluation afin d'apprécier si les moyens mis en œuvre ont vraiment contribué à contrôler les problèmes identifiés au départ.

- VALIDER LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic fournit un portrait préliminaire de la sécurité dans le milieu de vie. Cette ébauche devra être validée auprès des membres du comité et de certains leaders

locaux. Les commentaires recueillis devront être analysés et intégrés au diagnostic qui fera l'objet d'un rapport. Ce document servira de base à la prochaine étape, soit l'identification des interventions.

⇒ *IDENTIFIER LES INTERVENTIONS À RÉALISER*

Cette activité comprend quatre éléments spécifiques. Il s'agit :

- d'établir les priorités en fonction du diagnostic établi;
- de fixer des objectifs concrets et mesurables;
- d'identifier les actions;
- de valider le plan d'action auprès des citoyens.

- ÉTABLIR LES PRIORITÉS

À partir du diagnostic de sécurité, le comité doit établir des priorités d'intervention. Il pourra le faire sur la base des problèmes identifiés, de leur fréquence et de la gravité de leurs conséquences (coûts humains et sociaux, dégradation du milieu, etc.).

Selon les problèmes identifiés, les populations vulnérables seront différentes; il pourra s'agir des piétons (enfants ou personnes âgées) ou des femmes d'un quartier aux prises avec une vague d'agressions sexuelles ou encore des familles habitant un quartier dont les infrastructures collectives sont déficientes.

Le comité devra nécessairement chercher à obtenir un consensus quant aux priorités à retenir. Pour ce faire, plusieurs techniques de détermination des priorités sont connues.²³

- FIXER DES OBJECTIFS CONCRETS ET MESURABLES

Une fois les priorités établies, le comité fixera des objectifs à atteindre. Un objectif bien formulé doit inclure le résultat concret et mesurable attendu de même que son échéancier, en plus de la population visée et la zone d'intervention (ex. : Établir, d'ici l'an 2002, un programme d'inspection des bâtiments de plus de 20 ans sur le territoire de la

²³ Voir Pineault et Daveluy, 1986, pp. 226-246 et pp. 300-326.

municipalité; réduire, d'ici 2001, le nombre de vols par effraction de 20 % dans les établissements commerciaux du quartier central).

- IDENTIFIER LES ACTIONS

Avant d'identifier les actions, il faut garder à l'esprit qu'il existe, la plupart du temps, plusieurs causes à un problème et qu'il faut s'attaquer à chacune d'elles pour espérer améliorer la situation. Pour chacun des problèmes identifiés lors du diagnostic de sécurité, le comité dresse une liste de ce qui a déjà été fait et de ce qui pourrait être fait pour y remédier. Ainsi, dans l'exemple précédent du parc (tableau 2), le comité pourrait mettre à contribution des jeunes usagers du parc. Plutôt que de se faire dire qu'ils représentent un problème de sécurité, les jeunes pourraient éventuellement se responsabiliser par rapport aux changements à introduire.

Deux critères importants devront guider les membres du comité dans le choix des actions : l'efficacité et la faisabilité. On doit privilégier une intervention efficace, c'est-à-dire « celle qui, après évaluation, s'est avérée capable de contrôler les problèmes ou encore de satisfaire un besoin » (Pineault et Daveluy, 1986, p. 279). Par ailleurs, pour juger de la faisabilité d'une intervention, plusieurs aspects devront être considérés, soit les aspects légal, politique, économique, organisationnel, socioculturel et éthique (voir encadré de la page 47). L'ensemble des actions privilégiées constitue le plan d'action.

- DIFFUSER LE PLAN D'ACTION POUR FINS DE VALIDATION

Le plan d'action devra être diffusé dans la communauté pour fins de validation. Le comité peut faire appel à divers moyens pour rejoindre les citoyens et les partenaires potentiels. Mentionnons les assemblées du conseil, le bulletin municipal, un article dans un hebdomadaire local, etc. Le cas échéant, après modifications, le plan sera entériné par le conseil municipal. Une fois validé et adopté, ce plan d'action visant l'amélioration de la sécurité pourra faire l'objet d'une campagne de publicité au sein de la communauté.

⇒ *METTRE EN OEUVRE LES SOLUTIONS CHOISIES*

Bien que coordonnée par le comité d'amélioration de la sécurité, la mise en œuvre des solutions choisies mettra à contribution, selon le dossier, les services de la municipalité,

les comités de la famille ou du quartier, les organismes communautaires, les partenaires institutionnels et privés, etc.

**Critères de choix
des actions à réaliser**

EFFICACITÉ :

Est-il prouvé que cette intervention est capable de contrôler les problèmes auxquels on s'attaque?

FAISABILITÉ :

- ✓ *Aspect légal :*
L'intervention se conforme-t-elle aux différentes législations concernées?
- ✓ *Aspect politique :*
Quel est l'accueil réservé par les instances politiques locales à cette intervention?
- ✓ *Aspect économique :*
Avons-nous les moyens d'implanter cette solution?
- ✓ *Aspect organisationnel :*
Cette intervention est-elle compatible avec la mission du comité? Implique-t-elle un investissement de ressources à long terme? Le personnel requis est-il disponible et approprié?
- ✓ *Aspect socioculturel :*
Cette intervention tient-elle compte des valeurs, croyances et attitudes de la communauté, des familles et des citoyens? Est-elle acceptable par la population?
- ✓ *Aspect éthique :*
Peut-on se permettre de ne pas intervenir auprès de certains groupes de la population, et de n'agir, par exemple, que sur des groupes à haut risque?

(Source : Pineault et Daveluy, 1986, pp. 280-281)

Par ailleurs, il est généralement reconnu qu'il importe de considérer deux types de facteurs dans la mise en œuvre des solutions, soit des facteurs stratégiques et des facteurs techniques (Pineault et Daveluy, 1986).

- FACTEURS
STRATÉGIQUES

Les facteurs stratégiques se rapportent aux éléments dont le comité devra tenir compte pour créer des conditions propices aux changements et à la réalisation du plan d'action. Pour y arriver, il devra :

- identifier des individus et des groupes d'intérêt ainsi que leur position respective face à la situation à corriger. En effet, ces individus ou groupes peuvent influencer la réalisation du plan;
- identifier les éléments organisationnels susceptibles de faciliter ou de bloquer sa mise en œuvre (ex. : résistance de certains services);
- identifier les meilleures stratégies pour obtenir le soutien de ces individus, groupes d'intérêt ou éléments organisationnels;

- prendre entente avec ces derniers quant à leur engagement possible dans le plan d'action.

- FACTEURS TECHNIQUES

Par ailleurs, les facteurs techniques à considérer doivent permettre :

- d'identifier les activités devant être menées en collaboration;
- de déterminer la séquence des interventions et leur échéancier;
- d'identifier les responsabilités de chacun dans l'exécution du plan;
- de déterminer comment le travail devra être fait (documents techniques, protocoles, ressources et matériel requis, horaires, etc.).

***Les questions d'évaluation,
auxquelles vous devriez pouvoir répondre
après avoir complété cette quatrième étape sont présentées,
au tableau 3 des pages 54 et 55 (Étapes 4.1, 4.2 et 4.3).***

ÉTAPE 5 : ÉVALUER LES INTERVENTIONS

Présenter l'évaluation de façon simple sans être simpliste constitue un défi en soi. Dans les lignes qui suivent, nous présentons l'évaluation à partir de sept questions. Le but de cette section n'est pas de faire du lecteur un expert en matière d'évaluation. Il s'agit plutôt de lui permettre d'en avoir une meilleure compréhension et d'en voir l'utilité dans une stratégie telle que l'amélioration de la sécurité. De nombreux ouvrages portent sur l'évaluation (voir annexe 1) et le comité aurait avantage à bien se renseigner sur cette étape cruciale de toute intervention. De plus, il ne doit pas hésiter à recourir à des personnes expérimentées en matière d'évaluation pour l'assister dans cette tâche.

⇒ QUESTION 1 : QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION?

L'évaluation est une démarche, trop souvent négligée, qui permet de renseigner périodiquement et ponctuellement les gestionnaires et les intervenants sur les

retombées des actions qu'ils réalisent dans le milieu.²⁴ Il s'agit donc de comprendre comment l'intervention en matière d'amélioration de la sécurité se développe pour en maximiser les effets. C'est ainsi que l'évaluation est essentielle et constitue une partie intégrante du processus d'amélioration de la sécurité.

PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

Étape 1 : Prendre un engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens, des citoyennes et des familles

Étape 2 : Identifier un répondant au dossier de la sécurité

Étape 3 : S'assurer de la présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité

Étape 4 : Élaborer un plan d'action

ÉTAPE 5 : ÉVALUER LES INTERVENTIONS

À retenir :

L'évaluation...

✓ ...sert à porter un jugement sur la démarche, les actions réalisées et les résultats obtenus.

✓ ...doit être planifiée dès le début du processus d'amélioration de la sécurité.

✓ ...est une activité réalisée de façon continue tout au long des étapes stratégiques du processus.

Le principal défi d'une stratégie d'évaluation est de fournir la réponse la plus exacte possible aux questions posées en fonction des contraintes de temps et de ressources. Pour ce faire, il faudra :

- que les questions d'évaluation soient précises et correspondent à un élément particulier du plan d'action;
- que le but et les objectifs de l'évaluation soient raisonnables compte tenu des contraintes existantes;
- que la méthodologie choisie pour répondre aux questions soit adaptée aux ressources disponibles.

⇒ **QUESTION 2 : À QUOI SERT L'ÉVALUATION ?**

L'évaluation permet de porter un jugement sur le plan d'action en :

- s'assurant que le plan d'action est bien appliqué et de l'ajuster en cours de réalisation, si nécessaire;
- vérifiant que les activités ont été réalisées selon les prévisions;

²⁴ Beaudry et Gauthier. *In* : Gauthier, 1992.

- appréciant les effets des interventions au regard des objectifs poursuivis par le plan d'action;
- rendant compte du travail accompli et des ressources allouées.

Si l'évaluation est positive, le jugement permettra de faire valoir la pertinence de l'intervention pour en maintenir le financement. Au contraire, si l'évaluation est négative, il permettra d'ajuster les actions entreprises.

⇒ *QUESTION 3 : QUAND ÉVALUER?*

Tel que mentionné au début du chapitre, ***l'évaluation doit être réalisée, de façon continue, tout au long des étapes stratégiques du processus d'amélioration de la sécurité*** (voir figure 2, page 31).

C'est ainsi qu'au cours de la démarche, il faut avoir en tête les questions qui permettront de faire un bilan ou un état de la situation et de porter un jugement sur l'intervention. Le cas échéant, les ajustements nécessaires pourront être effectués avant qu'il ne soit trop tard. D'ailleurs, la mise en place d'un processus d'évaluation par le comité responsable de l'amélioration de la sécurité constitue un critère de succès.

⇒ *QUESTION 4 : QUELLES SONT LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'ÉVALUATION?*

Il existe un certain nombre de conditions essentielles à l'évaluation qui doivent être respectées avant et durant le processus. Ainsi :

- un consensus et une compréhension commune de ce que sera l'évaluation, de sa pertinence, de son utilité, de ses limites, etc. sont développés avant d'entreprendre le processus d'évaluation;
- dans un contexte participatif, les membres du comité sont associés à toutes les phases du processus d'évaluation;
- les questions d'évaluation sont bien identifiées et jugées pertinentes par les membres du comité;
- les rôles et les responsabilités des personnes à qui est confiée l'évaluation sont clairement définis;

- il existe une bonne communication entre les évaluateurs et les membres du comité;
- des limites réalistes pour l'évaluation sont fixées (la qualité demeure préférable à la quantité).

⇒ *QUESTION 5 : QUI FAIT QUOI DANS L'ÉVALUATION ?*

Une personne devrait être responsable de coordonner l'ensemble du processus d'évaluation. Par ailleurs, il est bon de prévoir qu'une personne qui n'est pas directement associée au plan d'action recueille l'information pertinente à l'évaluation, afin d'assurer toute l'objectivité nécessaire au processus.

⇒ *QUESTION 6 : QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION ?*

Sans entrer dans les détails, nous présentons la liste des étapes principales de l'évaluation. Il s'agit :

- de définir le travail à accomplir (définition claire et quantifiable des buts et objectifs de l'évaluation);
- de définir à l'avance des indicateurs de réussite directement en lien avec les objectifs fixés (voir page 46) et leurs mesures (de quelle information a-t-on besoin?, qui peut la fournir?, comment aller la chercher?);
- de rassembler des données d'évaluation;
- d'analyser et d'interpréter les données (leçons à tirer, recommandations à formuler, mesures à envisager);
- d'utiliser les résultats (diffusion et intégration dans la planification).

⇒ *QUESTION 7 : QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?*

Comme on l'a vu plus tôt, l'évaluation peut porter sur différents éléments d'une intervention. Nous présentons dans le tableau 3 (voir page 53 et suivantes) les types d'évaluation que le comité d'amélioration de la sécurité devrait considérer. Ceux-ci

correspondent aux principales étapes du processus qui auraient avantage à faire l'objet d'une l'évaluation, soit :

- la démarche générale de mobilisation (p. 53);
- le plan d'action (p.54);
- les actions réalisées (p.55);
- les résultats (p.56).

Les différents éléments à évaluer dans chacune des étapes sont présentés sous forme de questions. Celles-ci ne sont pas exhaustives, mais suggèrent les principaux aspects à considérer. Ces derniers se rapportent d'ailleurs aux activités décrites précédemment dans le Guide.

En somme, l'évaluation est une activité dont l'objectif principal est de faire un bilan, afin de soutenir la prise de décision pendant et après l'intervention.

Tableau 3. ÉVALUATION DU PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE?	OBJECTIFS D'ÉVALUATION	ÉLÉMENTS QUI FONT L'OBJET DE L'ÉVALUATION	EXEMPLES DE QUESTIONS
DÉMARCHE GÉNÉRALE DE MOBILISATION	Porter un jugement sur l'ensemble des conditions préalables à la mise sur pied d'un plan d'action	Étape 1 Engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens, des citoyennes et des familles	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les bases qui ont conduit à cette prise d'engagement? (besoins auxquels on veut répondre, volonté exprimée par les citoyens, etc.) • A-t-on une résolution formelle du conseil municipal? • Est-ce que cet engagement a fait l'objet d'une communication publique? • Est-ce que cet engagement est connu de la population?, des fonctionnaires municipaux?, des partenaires? • Le dossier de la sécurité fait-il l'objet de discussions aux assemblées du conseil et, s'il y a lieu, de son comité exécutif?
		Étape 2 Identification d'un répondant au dossier de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil municipal a-t-il nommé un répondant au dossier de la sécurité? • Le répondant dispose-t-il d'un soutien administratif? • Le responsable administratif dispose-t-il d'une marge de manoeuvre? • Le répondant à la sécurité et le responsable administratif entretiennent-ils des contacts étroits avec les appareils politique et administratif de la municipalité? • Sont-ils reconnus par les structures en place?, par leur milieu? • Sont-ils crédibles?
		Étape 3 Présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que le répondant au dossier de la sécurité peut compter sur un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité? Ce comité est-il composé des différents services municipaux et partenaires engagés dans le dossier de la sécurité? Ce mandat a-t-il été entériné par le conseil municipal? • Les citoyens participent-ils aux décisions du comité? • Est-ce que les membres du comité sont investis d'une certaine autorité et marge de manoeuvre par les organisations qu'ils représentent? • Est-ce que les membres du comité se sont donnés une vision commune de la sécurité? • Le comité s'est-il défini des règles de fonctionnement? • L'animation favorise-t-elle la participation de tous les membres du comité? • A-t-on des comptes rendus des réunions? • Quelle est la fréquence des réunions du comité?, sont-elles suffisantes? • Est-ce que la participation des membres aux réunions est assidue? • Quelles sont les actions réalisées par le comité (ex. : produire un plan d'action, présenter des recommandations au conseil, élaborer un projet, etc.)? • Le comité a-t-il l'occasion de faire le point périodiquement (1-2 fois/an) sur l'avancement de ses travaux et ses projets futurs?, avec le conseil municipal?, avec la population?

Tableau 3. ÉVALUATION DU PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ (suite)

QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE?	OBJECTIFS D'ÉVALUATION	ÉLÉMENTS QUI FONT L'OBJET DE L'ÉVALUATION	EXEMPLES DE QUESTIONS
PLAN D'ACTION	Porter un jugement sur les moyens pris pour identifier les enjeux de sécurité	Étape 4.1 Établissement d'un diagnostic de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Le diagnostic de sécurité a-t-il été établi de façon rigoureuse? • Le diagnostic de sécurité fait-il état, tant des faits relatifs à la sécurité qu'au sentiment de sécurité des citoyens et citoyennes? • Les dimensions objective et subjective de la sécurité ont-elles été considérées? • Le diagnostic a-t-il été validé auprès des membres du comité, du conseil municipal et de certains leaders locaux? • Un rapport sur l'état de la sécurité a-t-il été produit? • À quels professionnels le comité a-t-il fait appel pour l'aider dans l'établissement de ce diagnostic? • Les citoyens ont-ils été consultés dans le cadre de la cueillette d'information?
	Porter un jugement sur la cohérence entre le diagnostic posé et les actions entreprises	Étape 4.2 Identification des interventions à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Sur quelles bases (fréquence, gravité, populations visées) les priorités d'action ont-elles été établies? • Est-ce que les priorités établies découlent du diagnostic de sécurité et tiennent compte de l'historique des événements rapportés, des dangers réels et perçus par la population, de l'inventaire des moyens et des différentes conditions nécessaires à la sécurité de la population? • Est-ce que les objectifs poursuivis par les interventions reflètent bien les priorités? • Est-ce que des objectifs clairs et précis ont été présentés, énonçant les résultats concrets et mesurables, leur échéancier, la population visée et la zone d'intervention?
	Porter un jugement sur la pertinence des actions entreprises en terme d'efficacité et de faisabilité		<ul style="list-style-type: none"> • A-t-on examiné les autres actions possibles? • A-t-on tenu compte de l'efficacité des interventions, soit par l'étude de la littérature ou par consultation auprès d'experts en la matière? • A-t-on tenu compte de la faisabilité (légale, politique, économique, organisationnelle, socioculturelle et éthique) des interventions à réaliser?
	Porter un jugement sur le soutien obtenu des partenaires, des citoyens et du conseil municipal et de ses services		<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil municipal a-t-il donné son accord au plan d'action? • Est-ce que la population, les partenaires et les services municipaux ont été mis à contribution dans la mise en œuvre du plan d'action?

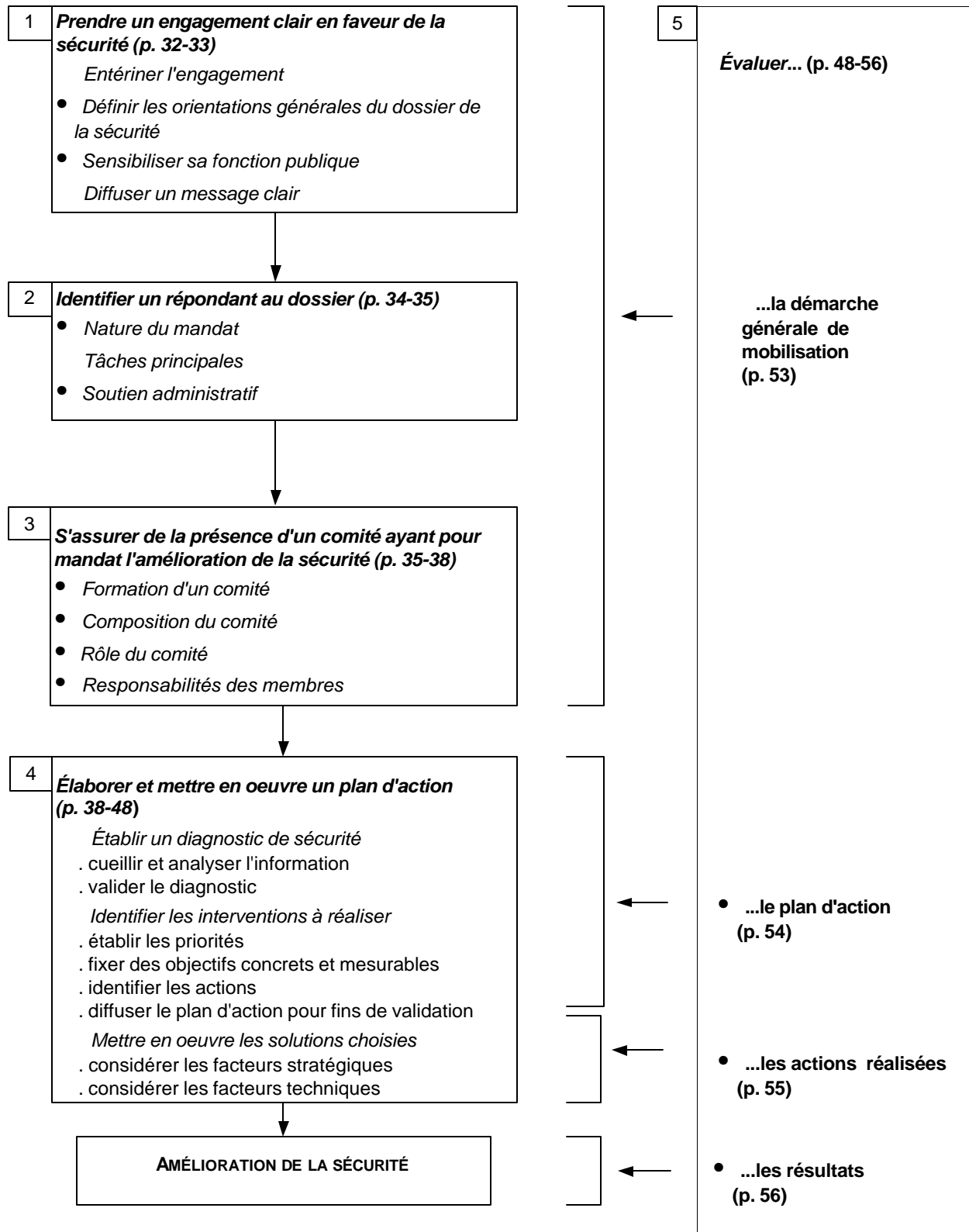
Tableau 3. ÉVALUATION DU PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ (suite)

QU'EST-CE- QU'ON ÉVALUE?	OBJECTIFS D'ÉVALUATION	ÉLÉMENTS QUI FONT L'OBJET DE L'ÉVALUATION	EXEMPLES DE QUESTIONS
ACTIONS RÉALISÉES	Porter un jugement sur la présence des conditions propices aux changements	Étape 4.3 Facteurs stratégiques Facteurs techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Avant de procéder aux interventions, a-t-on vérifié l'existence de résistances et leurs origines? • A-t-on identifié les meilleures stratégies pour diminuer sinon éliminer ces résistances? • Le cas échéant, a-t-on pris entente avec les individus, groupes d'intérêt ou éléments organisationnels présentant des résistances? <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un plan de travail et un échéancier bien définis? • Les responsabilités de chacun sont-elles bien identifiées? • A-t-on attribué suffisamment de ressources humaines, matérielles et financières pour garantir la réalisation des actions?
	Porter un jugement sur le déroulement des activités réalisées par rapport aux activités planifiées	Les interventions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les actions planifiées ont réellement été réalisées? • Les activités sont-elles en lien logique avec les objectifs? • A-t-on rencontré des difficultés? Si oui, comment ont-elles été contournées? • A-t-on respecté les échéanciers et les coûts prévus? • Quels sont les points forts et les faiblesses des activités réalisées dans le cadre du plan d'action? • Quels sont les ajustements à faire pour mieux rencontrer les objectifs?

Tableau 3. ÉVALUATION DU PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ (suite)

QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE?	OBJECTIFS D'ÉVALUATION	ÉLÉMENTS QUI FONT L'OBJET DE L'ÉVALUATION	EXEMPLES DE QUESTIONS
RÉSULTATS	Porter un jugement sur les effets des interventions sur la sécurité du milieu des citoyens, des citoyennes et des familles	Amélioration de la sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Quels étaient les effets recherchés? Se sont-ils matérialisés?• Quels sont les changements sur la sécurité et le sentiment de sécurité observés suite aux interventions?• Dans quelle mesure les objectifs d'amélioration de la sécurité ont-ils été atteints?• Quels sont les effets positifs et négatifs engendrés par les interventions?• Les interventions ont-elles engendré des effets non prévus?, si oui, de quelle nature?• Le plan d'action a-t-il été efficace pour atteindre les objectifs fixés?

Figure 3 AIDE-MÉMOIRE RELATIF AU PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ



4. LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ : QUELQUES EXEMPLES CONCRETS

Plusieurs municipalités, de petite ou de grande taille, se sont engagées dans la voie de l'amélioration de la sécurité par le biais de différentes actions. Ainsi, des municipalités comme Sherbrooke, Brossard, Beauport, Lachine, Scotstown ont élaboré une politique familiale.²⁶ Elle constitue le premier pas vers une approche intégrée parce qu'on y fait le lien entre les besoins et préoccupations des familles (dont la sécurité) et les différents champs d'intervention des municipalités. D'autres municipalités abritent des organismes ou programmes dont la mission principale est la sécurité comme « Parents-Secours », des comités de protection du voisinage, les comités « Femmes et Ville », « Jeunesse 2000 » et « Aux Portes des Cités sûres ». D'autres enfin touchent au dossier de la sécurité par le biais de leur participation au Réseau québécois de Villes et Villages en santé. Ainsi, chacune y va de ses projets qui :

[...] de manière très diverse, [...] améliorent concrètement la qualité de vie des citoyens en s'adaptant aux besoins et en s'appuyant sur les ressources spécifiques du milieu [...], démontrent [...] l'efficacité de la concertation intersectorielle et de la participation de citoyens [...] [et] montrent enfin que l'implication des municipalités est indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Marc Gascon In : *Réseau québécois Villes Villages en santé (1997)*

Au principe de la concertation, le présent Guide ajoute celui du regroupement de l'ensemble des projets dans une approche intégrée qui, au-delà de l'objectif poursuivi d'améliorer la sécurité, favorise une optimisation des interventions.

Nous présentons à titre d'exemple, dans les pages qui suivent, quatre exemples de plans d'action municipaux visant l'amélioration de la sécurité de la population. La présentation de ces exemples devrait permettre de concrétiser les éléments d'information vus dans les chapitres précédents et ainsi démontrer qu'il ne s'agit pas que de théorie. Le lecteur pourra ainsi constater qu'au-delà des différences, ces programmes de sécurité s'articulent tous autour des mêmes grands principes directeurs et adoptent tous un mode de fonctionnement favorisant l'engagement de la population, le leadership des municipalités et une approche globale au regard de la sécurité.

²⁶ Ministère des Affaires municipales (1993) *Les municipalités et les familles - Guide*. 42 p.

ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE OU CRITÈRES DE SUCCÈS	VILLE DE MONT-JOLI
<p><i>Prendre un engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens, des citoyennes et des familles</i></p>	<p>La Ville de Mont-Joli (MRC La Mitis) compte 6 500 habitants. Dans son énoncé sur la politique familiale adoptée le 5 octobre 1998, la Ville reconnaît la famille comme la cellule de base de notre société et le premier environnement d'apprentissage et de socialisation des individus. Pour ce faire, l'intervention municipale doit être adaptée aux besoins des familles, afin de leur assurer un milieu de vie sécuritaire.</p>
<p><i>Leadership du conseil municipal en favorisant la consultation, en développant un climat de confiance, en initiant des partenariats</i></p>	<p>La sécurité en partenariat</p> <p>Le service de la Sécurité publique de la Ville reconnaît que la sécurité ne saurait être réservée aux professionnels en la matière. C'est pourquoi il privilégie le partenariat et la concertation avec la population et les autres services municipaux. Cette position trouve écho auprès des élus municipaux qui, tout en assumant la responsabilité de la sécurité sur le territoire, encouragent la participation du citoyen dans le dossier de la sécurité.</p>
<p><i>Diagnostic et solutions</i></p>	<p>Un exemple concret d'intervention</p> <p>Un parc-école de la ville, desservant quelque 1 200 personnes, connaissait des difficultés. Conscients qu'il fallait sécuriser le secteur et diminuer le taxage et la confrontation entre les usagers du parc, les élus municipaux ont incité des citoyens à se regrouper et à reprendre possession du parc plutôt que de le laisser aux mains des vandales. Le «Comité des amis du parc Norjoli» était créé. Regroupant une trentaine de bénévoles, parents et jeunes, de même qu'un représentant de la Commission scolaire et de la Sécurité publique, ce comité s'est donné comme mission de restaurer la sécurité dans le parc et l'environnement scolaire du quartier. Il a élaboré un plan d'action visant à prévenir le vandalisme et la consommation de drogues et de boissons alcooliques dans les parcs et les terrains des institutions scolaires. Il a également développé un service de surveillance de quartier.</p>
<p><i>Formation d'un comité</i></p>	
<p><i>Mobilisation de partenaires</i> <i>. se donner un mandat</i> <i>. élaborer un plan d'action</i></p>	
<p><i>Mise en œuvre des solutions</i></p>	<p>C'est ainsi que chaque rue du quartier a organisé des activités dans le parc : pique-nique, tournoi de pétanque, ballon chasseur, concert, ciné-parc. Les fêtes de rue se sont déplacées dans le parc. Plusieurs des usagers du parc qui causaient les problèmes se sont joints au comité et ont organisé de nouvelles activités comme le «roller hockey» par exemple. Les résultats obtenus ont été une diminution remarquable des actes de vandalisme sur les équipements et les propriétés du milieu. De plus, cette initiative a eu pour effet de créer une dynamique entre les gens du quartier et de leur donner un lieu de rendez-vous.</p>
<p><i>Évaluation des résultats</i></p>	
<p><i>Élargissement du mandat du comité</i></p>	<p>Par ailleurs, un certain nombre d'usagers récalcitrants se sont déplacés vers d'autres lieux publics de la ville. À cet égard, le Comité a maintenant comme objectif d'augmenter son effectif de bénévoles et d'étendre ses services de prévention aux autres lieux communs de la ville.</p> <p>Alain Turcotte Directeur Sécurité publique Ville de Mont-Joli</p>

ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE OU CRITÈRES DE SUCCÈS	VILLE DE SAINT-HYACINTHE
<p><i>Développer une compréhension commune</i></p> <p><i>Principe directeur</i></p>	<p>La Ville de Saint-Hyacinthe est une municipalité de la Montérégie qui compte un peu plus de 40 000 citoyens et citoyennes. Afin d'offrir aux familles de son territoire un environnement et un climat sécuritaire, la Ville a choisi de se doter d'un concept unifié de Sécurité publique, regroupant la police, la protection contre les incendies et la centrale d'urgence 911. De plus, le service de la Sécurité publique intègre à ses fonctions des éléments d'un concept élargi de sécurité, soit le partenariat et la concertation avec la population en matière de sécurité. Les éléments en développement sont inclus dans un plan directeur approuvé par le conseil municipal.</p> <p>La sécurité communautaire</p>
<p><i>Ville assure le leadership, le citoyen participe</i></p>	<p>La Ville, par la voix de son conseil municipal, reconnaît que la sécurité ne saurait être que l'affaire de professionnels en la matière. Si elle assure le leadership dans le dossier de la sécurité de ses citoyens et citoyennes, Saint-Hyacinthe préconise la participation du citoyen. La sécurité communautaire à Saint-Hyacinthe est basée sur quatre principes directeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la décision; • la consultation et la coordination; • la concertation et le partenariat; et enfin • le bénévolat.
<p><i>Élus : responsables de la sécurité</i></p> <p><i>Formation d'un comité</i></p>	<p>C'est aux élus municipaux que revient la responsabilité de la sécurité sur le territoire de Saint-Hyacinthe. En effet, c'est le conseil municipal qui prend les décisions finales relativement au dossier de la sécurité. Pour l'assister dans cette tâche, le conseil bénéficie du soutien du Comité directeur de la sécurité publique. Ce dernier est lui-même le centre nerveux de plusieurs comités fonctionnels, territoriaux ou sectoriels qui partagent tous le même but, soit l'amélioration de la sécurité de la population de Saint-Hyacinthe.</p> <p>Le Comité directeur de la sécurité publique</p>
<p><i>Décloisonnement du dossier de la sécurité</i></p>	<p>Le Comité directeur est composé d'un élu, du directeur général, du directeur de la Sécurité publique, de représentants d'autres services municipaux, de citoyens et de représentants d'organismes communautaires et institutionnels. La mission de ce Comité est de donner des avis sur les grands enjeux de sécurité. Le Comité a pris soin de consulter la population, par la voie d'un sondage, pour orienter ses actions en matière de sécurité. Le fait de regrouper un éventail de personnes concernées par la sécurité permet au comité une meilleure coordination des actions.</p>
<p><i>Sous-comités de travail</i></p>	<p>Les comités sectoriels</p> <p>Par ailleurs, des comités sectoriels privilégiant la concertation et le partenariat sont déjà implantés à Saint-Hyacinthe. Chacun de ces comités travaille sur un aspect plus circonscrit de la sécurité. Ainsi, au chapitre de la consommation de drogues en milieu scolaire, le comité CAPIC est responsable des plans d'action visant une intervention concertée en milieu</p>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE OU
CRITÈRES DE SUCCÈS**

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Ville de Saint-Hyacinthe

ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE OU CRITÈRES DE SUCCÈS	VILLE DE SHERBROOKE
<i>Prise d'engagement clair du conseil municipal</i>	<p>La Ville de Sherbrooke compte un peu plus de 75 000 habitants. C'est dans la foulée de son énoncé de politique familiale que le conseil municipal a adopté, le 6 juin 1994, un concept de sécurité urbaine.</p> <p>La sécurité urbaine</p>
<i>Engagement de plusieurs acteurs : intersectorialité</i>	<p>Le concept de sécurité urbaine élaboré et mis en application depuis, fonde tout son dynamisme sur la synergie des différents acteurs. La Ville souhaite ainsi :</p>
<i>Deux composantes de la sécurité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • augmenter le sentiment de sécurité chez les personnes demeurant sur son territoire; • favoriser le développement de milieux de vie sécuritaires; • accroître la participation et la responsabilisation des citoyens dans les éléments qui affectent quotidiennement leur milieu de vie; • soutenir les citoyens et organismes du milieu dans la prise en charge de la sécurité; • harmoniser les initiatives des services municipaux et des organismes du milieu; • créer un climat de confiance entre les citoyens favorisant la communication, la personnalisation des rapports humains, l'entraide et la réalisation de projets d'amélioration de la sécurité; • augmenter le sentiment d'appartenance à la communauté sherbrookoise. <p>Deux principes directeurs sous-tendent le concept de sécurité urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prédominance des citoyens
<i>Rôle de la fonction publique municipale et des partenaires</i>	<p>Le premier responsable de sa sécurité est le citoyen. Les services municipaux et les organismes communautaires constituent des ressources qui, par leur travail, contribuent à créer des conditions favorables à l'amélioration et au développement du sentiment de sécurité du citoyen.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'unité de voisinage est le premier niveau d'organisation collective de la sécurité
<i>Milieu de vie</i>	<p>Elle favorise la rencontre des individus et l'émergence de ressources, de projets et de groupements significatifs. C'est dans leur environnement immédiat que les citoyens ont le sentiment de pouvoir influencer, voire même améliorer leur sécurité.</p>
<i>Orientations générales du dossier de la sécurité</i>	<p>Les champs d'intervention privilégiés</p> <p>La Ville privilégie quatre champs d'intervention : la sécurité des personnes, domiciliaire, dans les lieux publics et sur la route.</p> <p>Groupe de travail sur la sécurité</p> <p>Le conseil municipal a mandaté un groupe de travail pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer la réalisation du concept de sécurité urbaine et élaborer un plan d'action, en association avec les organismes du milieu;

ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE OU CRITÈRES DE SUCCÈS	VILLE DE SHERBROOKE
	<ul style="list-style-type: none"> • organiser avec les citoyens et les organismes du milieu, la mise sur pied de rencontres sur la sécurité dans les unités de voisinage; et • acheminer aux services concernés les demandes issues de ces rencontres.
<i>Représentation du comité de travail</i>	<p>Le groupe de travail regroupe du personnel des services municipaux et de leurs divisions (police, protection contre les incendies, urbanisme, ingénierie, voirie et parcs, vie communautaire) ainsi que des représentants des organismes communautaires (Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, Parents-Secours, Protection de voisinage, Aux Portes des cités sûres).</p> <p>Les unités de voisinage</p> <p>La Ville de Sherbrooke compte 23 unités de voisinage. Ces milieux de vie à dimension humaine s'apparente au territoire desservi par la paroisse ou à un secteur délimité par des axes routiers importants, une rivière ou autres éléments structurants. On y retrouve, une école, un parc, une église ou autres infrastructures qui agissent comme pôle d'activités.</p> <p>Pour l'amélioration de la sécurité, la Ville a choisi de rencontrer les citoyens, les citoyennes et les familles dans leur milieu de vie.</p>
<i>Répondant du dossier de la sécurité</i>	<p>Sous la présidence de la conseillère ou du conseiller municipal du district, le groupe de travail convoque les résidents de l'unité de voisinage afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de les sensibiliser à l'importance de se doter d'un environnement sécuritaire et développer le sentiment de sécurité; • de leur permettre de prioriser les actions qui amélioreraient la sécurité des personnes, la sécurité domiciliaire, la sécurité routière et la sécurité des lieux publics; • de les impliquer dans la mise sur pied de mesures concrètes; et • d'influer sur l'établissement des priorités d'actions des services municipaux et des organismes spécialisés.
<i>Diagnostic</i>	<p>Pour ce faire, on présente aux citoyens un portrait de l'unité de voisinage (milieu physique et social), un état de la situation en matière de sécurité ainsi qu'un portrait des interventions réalisées par la Ville en matière de sécurité des personnes et des lieux publics, de sécurité domiciliaire et routière. Les citoyens sont ensuite invités à exprimer leur perception de la sécurité et à se prononcer sur les actions à prendre afin d'améliorer la sécurité de leur milieu de vie.</p>
<i>Plan d'action</i>	<p>En deuxième partie de rencontre, les participants peuvent compléter le portrait présenté, identifier des actions qui viennent répondre aux besoins exprimés ou alors discuter en groupe. À la fin de la rencontre, le mandat d'assurer la réalisation des actions retenues par l'assemblée des citoyens est confié à un comité issu du milieu. Ce comité est présidé par la conseillère ou le conseiller municipal du district et un conseiller à la Vie communautaire des Services récréatifs et communautaires soutient le comité.</p> <p>Le groupe de travail voit à ce que chacun des services municipaux et des organismes communautaires favorisent la réalisation des actions suggérées par</p>

ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE OU CRITÈRES DE SUCCÈS	VILLE DE SHERBROOKE
	<p>le comité de suivi.</p> <p>Paul Thibault Coordonnateur à la Vie communautaire Ville de Sherbrooke</p>

ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE OU CRITÈRES DE SUCCÈS	VILLE DE MONTRÉAL
<p><i>La ville assure le leadership</i></p> <p><i>Défini et redéfini les orientations générales du dossier sécurité</i></p>	<p>La Ville de Montréal (plus de 1 million d'habitants) partage l'opinion de certains à l'effet que les taux de criminalité et le sentiment de sécurité sont deux indicateurs privilégiés de la <i>santé d'une ville</i>. Ainsi, il lui incombe de tout mettre en œuvre pour garantir à ses citoyens et citoyennes, la sécurité à laquelle ils ont droit. En fait, la Ville de Montréal adhère au principe voulant que la sécurité publique soit une <i>affaire de droit et non de privilège</i>. Pour rencontrer cet objectif de sécurité urbaine, la Ville s'est donnée plusieurs outils dont Tandem Montréal. Cet organisme est un levier important pour la promotion de la sécurité urbaine auprès de la population montréalaise.</p> <p><i>Un leadership assumé par la Ville</i></p> <p>La <i>Conférence sur la sécurité urbaine et la prévention de la criminalité</i> qui se tenait à Montréal en 1989, proclamait que « C'est au cœur de la cité que doit avant tout se mener une politique de prévention ». Déjà en 1981, la Ville de Montréal, par le biais d'une résolution du conseil municipal, adoptait cette orientation en mettant sur pied son programme de prévention de la criminalité nommé Tandem Montréal. À cette époque, Tandem Montréal était orienté principalement vers la prévention des vols par effraction dans les domiciles. À partir de 1992-1993, une révision des objectifs du programme conduira l'administration municipale à en redéfinir les orientations. Ainsi, elle élargira son champ d'intervention à des problématiques qui jusqu'alors avaient été peu considérées. Le premier résultat de ce virage fut de confier à Tandem Montréal le mandat de se préoccuper de la sécurité des femmes dans les espaces publics.</p> <p>Tandem Montréal s'inscrit donc dans un concept plus large de sécurité urbaine où la ville réalise d'autres programmes visant la sécurité des Montréalais et des Montréalaises. Ne desservant qu'une partie du territoire à ses débuts, les interventions de Tandem Montréal couvriront l'ensemble du territoire de la ville à partir de 1989.</p>
<p><i>Répondant au dossier de la sécurité</i></p>	<p><i>Une responsabilité politique</i></p> <p>Un membre du comité exécutif de la Ville de Montréal se verra confier la responsabilité du programme de sécurité urbaine et de sa mise en œuvre. Par ailleurs, la coordination sera assumée par un professionnel du Service des sports, des loisirs et du développement social.</p>
<p><i>Critères de succès</i></p>	<p><i>Un partenariat avec le milieu communautaire</i></p> <p>Il est une conviction qui se confirme au fil des ans. Ainsi, les expériences qui s'appuient sur un diagnostic local des problèmes et qui associent la population autant à la recherche de solutions qu'à leur mise en œuvre sont presque invariablement les mieux réussies. S'inspirant de cette vision qui fait appel à des solutions locales pour des problèmes locaux de sécurité, la Ville de Montréal décida de confier la gestion locale du programme à des organismes communautaires. La Ville a donc signé neuf contrats de sécurité — soit pour chacune des régions administratives de la ville — avec dix organismes communautaires. Au total, une cinquantaine d'acteurs font de la sécurité urbaine leur travail quotidien.</p>

ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE OU CRITÈRES DE SUCCÈS	VILLE DE MONTRÉAL
<p><i>Capacité à définir des orientations et à préciser des objectifs</i></p> <p><i>Tenir compte des besoins de la population</i></p>	<p>Les objectifs généraux de Tandem Montréal</p> <ul style="list-style-type: none">• analyser les besoins de sécurité de la population montréalaise;• instaurer, en collaboration avec les partenaires locaux, des activités adaptées aux besoins de la population en matière de sécurité urbaine;• amener les citoyens et les citoyennes à prendre conscience des possibilités d'augmenter leur propre sécurité, s'ils s'engagent dans une démarche de prévention;• inviter la population à amorcer une réflexion sur leurs habitudes de sécurité;• sensibiliser la population aux moyens individuels et collectifs qu'ils peuvent prendre pour améliorer leur sécurité et les inviter à poser des gestes dans ce sens;• développer des actions visant à augmenter le sentiment de sécurité des citoyens et des citoyennes;• assurer un leadership en matière de sécurité urbaine;• évaluer les actions de prévention entreprises. <p>Les cibles d'intervention</p> <p>Axé sur la prévention de la criminalité dans la Ville de Montréal, le programme Tandem Montréal articule son intervention autour de six principales cibles:</p> <ul style="list-style-type: none">• la sécurité domiciliaire;• la sécurité des femmes;• la sécurité des aînés;• la sécurité dans les espaces publics;• la sécurité des enfants;• la prostitution de rue. <p>Quelques exemples d'intervention en sécurité domiciliaire</p> <p><i>Campagnes de sensibilisation :</i></p> <p>1. « Acheter des biens volés, ça ne vaut pas le coût. »</p> <p>Cette campagne visait à alerter la population sur ce phénomène tout en leur faisant comprendre qu'en refusant d'acheter des biens volés, ils contribuent à prévenir la criminalité.</p> <p>2. « Déménager en toute sécurité - Pour ne pas vous faire mettre en boîte lors de votre déménagement. »</p> <p>Il arrive malheureusement trop souvent que des personnes soient victimes de vols lors de leur déménagement. C'est ce que les intervenants de Tandem Montréal ont été à même de constater au contact de citoyens et citoyennes qui ont été confrontés à cette situation. À cet égard, Tandem Montréal a articulé, à partir de 1994, une intervention à cet effet par le biais, entre autres choses, d'un</p>

ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE OU CRITÈRES DE SUCCÈS	VILLE DE MONTRÉAL
	<p>document de sensibilisation contenant à la fois des consignes générales et des précautions à prendre avant, pendant et après le déménagement.</p> <p><i>3. « Le projet Cocon - Pour tisser des liens de prévention. »</i></p> <p>Sachant par expérience qu'un vol par effraction dans une résidence est souvent suivi d'un second ou même de plusieurs dans le même voisinage, le projet «Cocon» cherche donc à prévenir ces vols par effraction à répétition. En fait, ce dernier comporte trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prévenir les vols par effraction; • visiter les victimes pour leur proposer de renforcer la sécurité de leur résidence; • organiser une surveillance réciproque pour les cinq à six voisins immédiats du logement préalablement cambriolé. <p>En 1998, les introductions ont baissé dans les quartiers où le projet est expérimenté soit de 6 % à Saint-Henri et de 13 % dans les quartiers Saint-Paul et Émard. Il faut également noter que ces deux derniers quartiers avaient déjà connu une baisse en 1997.</p> <p>Globalement, depuis la création du programme Tandem Montréal, ce type de criminalité (vols par effraction dans les résidences) a diminué de plus ou moins 20 %.</p> <p><i>Exemple d'intervention en sécurité des femmes</i></p> <p><i>Campagne de sensibilisation :</i></p> <p><i>« Le nom des hommes contre la violence - Un engagement à refuser la violence des hommes faites aux femmes. »</i></p> <p>Il peut y avoir de multiples façons d'intervenir sur la problématique de la violence faite aux femmes mais la stratégie qui nous semble la plus porteuse d'espoir est celle qui concerne le développement d'alliances « Femmes-Hommes ». Le temps est venu pour les hommes de rompre le silence devant cette réalité inacceptable. Les hommes doivent se lever et dénoncer vivement la violence faite aux femmes. Nous devons redéfinir un nouveau « contrat social » pour que les femmes puissent se sentir en sécurité partout où leurs activités les amènent. Et, c'est à quoi nous conviait cette campagne. Les résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plus de 20 000 hommes ont soutenu le projet en endossant, par leur signature, les objectifs de la campagne; • plusieurs activités de sensibilisation auprès des hommes ont été menées; • plus de 30 000 macarons et 45 000 dépliants ont été distribués; • plus de 200 organisations ont participé à la campagne.

ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE OU CRITÈRES DE SUCCÈS	VILLE DE MONTRÉAL
	<p>Voilà donc quelques exemples d'intervention du programme Tandem Montréal. Pour terminer, les intervenants de Tandem Montréal tiennent annuellement au-delà de 2 000 activités d'information et sensibilisent plus de 120 000 personnes à la sécurité urbaine et à la prévention de la criminalité.</p> <p>Serges Bruneau Responsable de la sécurité urbaine Ville de Montréal</p>

CONCLUSION

Le présent Guide a pour objectif de proposer aux acteurs concernés un vocabulaire commun et une façon de faire qui met l'accent sur l'importance de la concertation. Loin de proposer des recettes, le guide insiste sur certaines notions essentielles.

D'une part, la sécurité est un besoin de base, souvent non exprimé, mais qui représente une condition pour atteindre un mieux-être collectif. Dans la définition de la sécurité que nous avons proposée, tant la sécurité réelle que le sentiment de sécurité sont considérés. Par ailleurs, la sécurité est abordée dans une approche globale, ce qui présente notamment l'avantage de mieux intégrer les interventions à réaliser et d'être plus efficace à meilleur coût.

D'autre part, le guide repose sur une valeur fondamentale, soit l'engagement des citoyens; cela représente en soi un défi. En effet, il s'agit de mobiliser les citoyens et les citoyennes de la municipalité sans pour autant leur faire porter une responsabilité trop lourde en ce qui a trait à l'amélioration de la sécurité dans leur milieu de vie. Pour y parvenir, la volonté des élus est primordiale. Les citoyens doivent sentir, par le biais d'un leadership fort, l'engagement réel de la municipalité au regard des enjeux de sécurité.

Le Guide propose une démarche d'amélioration de la sécurité qui sous-entend des niveaux d'intervention multiples (domiciles, parcs, écoles, quartiers, etc.) et la mise à contribution d'acteurs œuvrant dans divers domaines (police, organismes communautaires, institutions, secteur privé, etc.). Cette démarche peut s'appliquer de façon différente selon le contexte (taille et type de municipalité, problèmes rencontrés, etc.). Or, au-delà des différences spécifiques à chaque municipalité, il existe un certain nombre de principes à respecter tels que la mise à contribution de la population, le leadership assuré par les municipalités et l'adoption d'une approche globale plutôt que sectorielle de la sécurité.

Quelle que soit l'orientation adoptée pour améliorer la sécurité dans une municipalité, un certain nombre de conditions apparaissent essentielles à l'atteinte de cet objectif. Elles sont présentées dans l'encadré au dos du document.

BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme. *La peur de la violence affecte la vie des femmes, croient les Québécois*. La Presse. 4 mars 1994
- Beaudry, Jean, B. Gauthier. *L'évaluation de programme*. Chapitre 17 In : Gauthier Benoit (1992) *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (2^e éd.) Presses de l'Université du Québec. 584 p.
- Bernèche et coll. (1997) *Interventions publiques en habitation : leur rôle dans l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité. L'expérience des quartiers montréalais*. Document réalisé à la demande de la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèque et de logement. 130 pages + annexes.
- Bordeleau, Francine. *Les municipalités face au crime*. Municipalités, Avril 1994. pp. 5-9
- Centre canadien de la statistique juridique (1994) *Statistiques de la criminalité au Canada*. Juristat, 15 (12).
- Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes, Réseau de santé publique et Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, WHO Collaborating Centre on Community Safety Promotion, Karolinska Institutet, Sweden, Organisation mondiale de la santé (1998) *Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels* ISBN : 2-89496-084-0. 22.p.
- Commission de la santé et de la sécurité du travail (1998) *Rapport annuel d'activité 1997. Indemnisation des victimes d'actes criminels*. 29 p.
- Courcy, D. *La famille à tout prix. Le partenariat au-delà des intentions, une condition*. 8^e colloque «L'action municipale et les familles», 31mai - 2 juin 1996.
- Gingras, Pauline (1991) *Le traitement en première ligne des demandes individuelles d'aide en CLSC selon une approche communautaire. Guide de référence*. Ministère de la Santé et des Services sociaux. 69 p.
- Groupe Urbatique (1998) *Les coûts d'hospitalisation de courte durée par catégorie de traumatismes, selon les régions. Québec, 1995-1996*. Analyse préliminaire. Version finale présentée à la Direction régionale de la Santé publique du Bas-Saint-Laurent. 55 p.
- Maurice, Pierre, M. Lavoie, A. Chapdelaine, H. Bélanger Bonneau (1997) *Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels*. Document de travail. Maladies chroniques au Canada. 18(4):199-206.

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1997) *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*. Québec. 103 p.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1998a) *Surveillance de la mortalité au Québec : année 1996*. Collection Analyse et surveillance No. 10. 240 p.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1998b) *Profil des traumatismes au Québec : de 1991-1995*. Collection Analyse et surveillance No. 9. 327 p.
- Ministère de la Sécurité publique (1997) *Statistiques 1996. Code criminel, autres lois fédérales, lois provinciales (sauf circulation)*. 87 p.
- Ministère des Affaires municipales. (1993) *Les municipalités et les familles — Guide*. 42 p.
- Moore, Rachel, Y. Mao, J. Zhang, K. Clarke (1997) *Le fardeau économique de la maladie au Canada, 1993*. Santé Canada. Version INTERNET. Pages multiples.
- Nobert, Yves, S. Asselin, L. Duchesne, H. Gauthier, S. Jean, D. Laroche (1997) *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*. Chapitre 6 : La sécurité des personnes. Bureau de la Statistique du Québec.
- Pineault, Raynald, C. Daveluy (1986) *La planification de la santé. Concepts, méthodes, stratégies*. Agence d'Arc inc. (Les éditions). 480 p.
- Rainville, Monique (en préparation) *La perception des aînés de leur sécurité dans le quartier et au domicile*. Essai de maîtrise en santé communautaire. Université Laval.
- Réseau québécois Villes et Villages en santé (1997) *Villes et villages en santé - Annuaire 1997*. 369 pp.
- Santé Québec (1994) *Enquête sociale et de santé, 1992-1993. Faits saillants*. 72 p.
- Schweinhart, L.J., H.V. Barnes, D.P. Weikart (1993) *Significant Benefits: The High/Scope Perry Preschool Study Through Age 27*, Ypsilanti, MI,.
- Solliciteur général du Canada et ministère de la Justice Canada (1996) *Pour des collectivités plus sûres. Guide du parlementaire en matière de prévention de la criminalité*. Pages multiples.
- Table ronde sur la prévention de la criminalité (1993) *Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention*. Document produit pour le ministère de la Sécurité publique. 255 p.

ANNEXE 1

AUTRES DOCUMENTS DE CONSULTATION

Dans les pages qui suivent, nous présentons un certain nombre de documents, de sites Internet et d'organismes susceptibles de présenter un intérêt pour une municipalité qui veut s'engager plus à fond dans une approche globale de sécurité. Cette liste n'est pas exhaustive et ne se veut pas une analyse critique des documents présentés, toutefois pour chaque référence, une courte description du document est ajoutée. Il s'agit la plupart du temps d'un sommaire tiré de l'ouvrage lui-même ou alors d'extraits significatifs tirés de l'introduction de l'ouvrage. Le lecteur trouvera également les coordonnées (personne ressource, numéro de téléphone, adresse Internet, etc.) d'un contact si disponible.

Ces documents sont classés selon 16 thèmes différents, soit :

	PAGE
1. Concept de la sécurité	2
2. Évaluation	2
3. Femmes et sécurité	4
4. Formation	5
5. Guides	5
6. Habitation	11
7. Indicateurs	11
8. Planification	12
9. Police de type communautaire	12
10. Prévention de la criminalité	13
11. Prévention de la violence	15
12. Prévention des accidents et des blessures	16
13. Questionnaires	17
14. Répertoires	18
15. Statistiques	19
16. Villes sécuritaires	20

Concept de la sécurité

Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes, Réseau de santé publique et Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, WHO Collaborating Centre on Community Safety Promotion, Karolinska Institutet, Sweden, Organisation mondiale de la Santé (1998) *Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels*. ISBN : 2-89496-084-0. 22 p.

Ce document porte sur les aspects conceptuels et opérationnels de la sécurité et de la promotion de la sécurité. Plus spécifiquement, il propose un cadre de référence pour favoriser la planification et l'implantation d'interventions en vue d'améliorer la sécurité d'une communauté. Il permet d'aborder ces problèmes dans une perspective de promotion de la santé et de prévention. Il favorise une meilleure intégration des modèles d'intervention les plus utilisés pour améliorer la sécurité de la population. Ce cadre a été développé en mettant à contribution un nombre important d'intervenants et d'experts d'un peu partout dans le monde, engagés dans des activités d'amélioration de la sécurité de la population. Les échanges entre ces personnes ont permis d'établir un certain nombre de consensus qui constitue le corps du cadre de référence. Les auteurs proposent huit énoncés qui permettent d'avoir une perspective globale et positive de la sécurité et de la promotion de la sécurité. Une telle perspective est utile pour mieux comprendre et intégrer les divers efforts consentis dans une communauté à l'amélioration de la sécurité. Elle devrait également favoriser la mobilisation de la population et des partenaires intersectoriels poursuivant des objectifs communs en matière de sécurité, ce qui est de nature à améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions.

CONTACT : Centre de santé publique de Québec
M. Pierre Maurice, coordonnateur
Équipe Sécurité dans les milieux de vie
2400, rue d'Estimauville
Beauport (Québec) G1E 7G9
Téléphone : (418) 666-7000 poste 345 • Télécopie : (418) 666-2776
Courriel : PMaurice@cspq.qc.ca

Évaluation

Centre de recherche sur les services communautaires (1997) *L'évaluation de l'action des organismes dans le cadre du programme d'action communautaire pour les enfants (PACE)*. Tome 1 : *Manuel d'introduction*; Tome 2 : *Outils d'évaluation pour l'amélioration de la qualité des programmes*; Tome 3 : *Présentation de guides d'évaluation*. Université Laval. Faculté des Sciences sociales.

Ces trois documents ont été produits par l'équipe d'évaluation du PACE en poursuivant l'objectif de fournir un soutien qui corresponde le plus possible autant aux besoins de sa clientèle cible qu'à leurs possibilités concrètes de poursuivre des activités d'évaluation. Le premier manuel aborde et clarifie les principales idées, questions ou notions en cause, lorsqu'il est question d'évaluation. Le deuxième manuel outille le lecteur ou toute personne engagée dans l'action qui souhaite évaluer une action dans le but d'améliorer la qualité des programmes offerts. Il fournit des exemples concrets qui illustrent différentes façons d'utiliser des méthodes et des techniques d'évaluation. Le troisième manuel présente de façon relativement détaillée le contenu de certains guides d'évaluation déjà développés qu'on pourra se procurer au besoin. Bien que conçu d'abord et avant

tout pour les groupes œuvrant dans le cadre du PACE, cet outil qui présente de façon simple et claire l'évaluation, pourra être utile à tout intervenant ayant à réaliser une évaluation de ses actions.

CONTACT : Centre de recherche sur les services communautaires
Université Laval
Faculté des Sciences sociales
Bureau 2446, Pavillon Charles-De-Koninck
Québec (Québec) G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-2674
Courriel : crsc@crsc.ulaval.ca
Internet : <http://www.fss.ulaval.ca/crsc/crsc.html>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (1998) *Cadre de pratique pour l'évaluation de programmes. Application en promotion de la santé et en toxicomanie.* 130 p.

Ce document vise à aider les personnes concernées par l'amélioration des programmes et à structurer des activités d'évaluation dans leurs milieux. La mise au point de programmes d'amélioration de la sécurité passe nécessairement par une connaissance solide des besoins auxquels on cherche à répondre, par la formulation d'objectifs réalistes et si possible mesurables, ainsi que par une mise à jour des facteurs susceptibles d'entraver ou de faciliter le succès des programmes mis en œuvre dans le milieu. Les auteurs mettent en garde le lecteur qu'il n'existe pas un modèle unique d'évaluation qui pourrait être appliqué indistinctement quel que soit le milieu. Les auteurs espèrent sensibiliser les lecteurs aux apports, aux conditions et aux modalités de l'évaluation de programmes, d'une part, et les outiller en leur proposant un cadre de pratique accessible, qui pourra faciliter la production d'évaluations valables, d'autre part.

Ministère de Justice Canada (1996) *Étape par étape : Évaluation des efforts de prévention du crime au sein de votre collectivité.* 32 p. + annexes.

Préparé par le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, ce document a été rédigé dans le but d'aider les responsables sur le terrain à combler leurs besoins en matière d'évaluation de leurs efforts de prévention du crime. Ce guide vise à favoriser la réflexion par rapport aux diverses méthodes possibles pour évaluer des interventions. Il décrit les grandes lignes des concepts et principes généraux de l'évaluation, ce qui permet de comprendre le jargon et précise les diverses étapes de base que suppose l'évaluation de projets. Par ailleurs, le lecteur trouvera au chapitre sept du document des références supplémentaires en matière d'évaluation.

CONTACT : Direction générale de la recherche, de la statistique et de l'évaluation
Ministère de la Justice
222, rue Queen, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Téléphone : (613) 941-4191

Centre national de prévention du crime (1996) *Une liste de contrôle pour évaluer les projets communautaires de prévention du crime.* Ottawa.

Ce document peut être utilisé en parallèle avec le document «Étape par étape» mentionné ci-haut. Cette liste est axée sur les grands principes d'évaluation, sur les méthodes de sélection des programmes en vue de l'évaluation ainsi que sur la mise en évidence de l'éventail complet des coûts, des avantages et des perspectives dans le cadre de l'évaluation.

CONTACT : Centre national de prévention du crime (CNPC)
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Téléphone : 1-877-302-CNPC (sans frais)
Courriel : npc@web.net
Internet : <http://www.crime-prevention.org>

Femmes et la sécurité

Michaud, Anne (1997) *Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes.* Comité Femmes et ville. Ville de Montréal. 26 p.

Il s'agit d'un document de réflexion pouvant aider les municipalités à évaluer l'impact de leurs décisions sur la qualité de vie de leurs concitoyennes, dans tous les domaines de la vie municipale, et à agir en conséquence. On y présente une réflexion faisant consensus à l'échelle internationale et des réalisations concrètes susceptibles de contribuer au développement d'un environnement urbain sécuritaire qui assure la pleine participation des femmes à la vie de la cité, et ce, pour le bénéfice de l'ensemble des collectivités.

CONTACT : Programme Femmes et ville
Ville de Montréal
M^{me} Anne Michaud, coordonnatrice
Téléphone : (514) 872-6156
Courriel : anmicho@pe2.ville.montreal.qc.ca

Ville de Québec (1995) *Pour une meilleure qualité de vie des femmes dans la Ville de Québec.* Rapport de la Commission consultative Femmes et Ville. 208 p.

Document qui regroupe un ensemble de recommandations au conseil municipal pour permettre à ce dernier d'intégrer les préoccupations et les besoins des femmes aux politiques et programmes municipaux de manière à améliorer la sécurité des femmes dans la ville. Le document touche plusieurs thèmes, soit le logement, le transport et la circulation, la sécurité, les loisirs et la vie de quartier.

Le premier chapitre rend compte des diverses sources d'informations de même que des nombreuses actions entreprises dans le cadre de l'action municipale au regard de la sécurité des femmes (Toronto : Metro Action Committee on Public Violence Against Woman and Children - METRAC; Montréal : Programme Femmes et ville, colloque « Aux portes des cités sûres », etc.). Il traite enfin de la consultation des femmes de la ville. Le deuxième chapitre dresse un portrait détaillé de la situation des femmes dans la ville et des problèmes auxquels elles sont confrontées.

Enfin, le troisième chapitre explore chacun des thèmes abordés lors de la consultation publique. Ce qui est intéressant dans ce chapitre, c'est la synthèse des commentaires reçus tant au regard des problèmes vécus que des solutions proposées par les citoyennes de la ville. La Commission formule ensuite des recommandations au conseil municipal et suggère des priorités d'action.

CONTACT : Commission consultative Femmes et ville
Ville de Québec
M^{me} Charlotte Maltais Munger, présidente
Téléphone : (418) 691-4636

Formation

Violence and Injury Control through Education, Networking and Training on the World Wide Web (VINCENT).

Soutenu par l'Université North Carolina de Chapel Hill, ce site contient le matériel provenant d'une vidéo-conférence intitulée « Getting Started in Injury Control and Violence Prevention ». En offrant l'information de cette façon, les participants peuvent bénéficier d'un auto-enseignement et de ressources professionnelles dynamiques et facilement accessibles. Ce cours est gratuit. Par ailleurs, ce site donne accès à plusieurs références en matière de contrôle des blessures (à la maison, à bicyclette, au terrain de jeu, etc.).

CONTACT : Internet : <http://www.sph.unc.edu/vincentweb>

Guides

Lesage, Dominique (1994) *Guide sur la sécurité des appareils et aires de jeu. Un guide de sensibilisation et d'information élaboré à l'intention des municipalités.* Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Pages multiples.

Ce document a été conçu afin de sensibiliser les divers intervenants municipaux travaillant à l'achat et à l'entretien des appareils de jeu, à l'importance des blessures impliquant de tels appareils. Il cherche également à offrir à ces intervenants un outil de travail afin de mieux inspecter leurs appareils et aires de jeu.

Pour ce faire, le document traite de l'ampleur des traumatismes liés aux appareils de jeu et des principaux facteurs de risque leur étant liés. Il propose également une grille d'inspection détaillée qui permet de déceler les éléments à corriger sur les appareils de jeu publics. Cette grille permet de passer au crible tant l'appareil de jeu que l'on désire acquérir que l'appareil qui est déjà installé

dans une aire de jeu. Elle est basée sur certaines recommandations de la norme volontaire canadienne publiée par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ainsi que sur certains éléments de la norme volontaire américaine sur la sécurité des appareils et aires de jeu.

CONTACT : M^{me} Dominique Lesage
Direction de la santé publique de Montréal-Centre
1301, rue Sherbrooke Est, local 247.7
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : (514) 528-2400 poste 3362 • Télécopie : (514) 528-2426
Courriel : dlesage@santepub-mtl.qc.ca

City of Edmonton (1995) *Design Guide for a Safer City*. Planning and Development. 66 pages + 3 appendices.

Ce guide de 66 pages est un document pratique contenant des suggestions pour bâtir et maintenir un environnement urbain plus sécuritaire. Le document présente des informations et des illustrations pour aider la communauté et les professionnels du design urbain à intégrer la sécurité dans le bâti urbain et à prendre des décisions éclairées. Un des objectifs poursuivis par le guide est de présenter le processus d'intégration de la sécurité tant dans les étapes de planification, de design et que de développement de tous projets publics ou privés.

CONTACT : Ville d'Edmonton
Planning and Development Department
Planning Services Branch
Téléphone : (403) 496-6161

Ville de Montréal (1997) *Guide pour un environnement sécuritaire : Concepts et exemples*. Comité Femmes et ville. Service des sports, des loisirs et du développement social. Document de travail. 46 p.

Le présent document vise à consolider les principes d'aménagement sécuritaire par une synthèse des principales réflexions en la matière et par le développement et l'application de ces paramètres aux principaux lieux urbains. Ce guide présente des solutions concrètes pour l'aménagement des principaux lieux publics et offre des pistes de réflexion pour enrichir la réglementation. Il peut servir, non seulement aux aménagistes municipaux, mais également aux professionnels de l'aménagement travaillant pour des entreprises, des ministères et d'autres organismes publics qui mettent en place des projets ayant une incidence sur le bâti ou qui gèrent des édifices pouvant présenter des lacunes au niveau de la sécurité pour leurs employés et la population en général. De plus, ce guide donne des balises à la population pour mieux analyser son environnement urbain en matière de sécurité. Ce document est divisé en sept sections, la première propose une mise en contexte de l'approche de l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes, la deuxième explique chacun des grands principes de base de l'aménagement sécuritaire et les cinq autres sections traitent de la mise en pratique de ces principes à des usages urbains particuliers (les zones de circulation piétonne, le regroupement d'immeubles de haute densité, les espaces

intérieurs des immeubles, les zones commerciales, les parcs, espaces vacants et voies cyclables, les équipements récréatifs ainsi que les tunnels, les viaducs et les ponts piétonniers. Des exemples illustrent l'application de chacun des principes d'aménagement.

CONTACT : Programme Femmes et ville
Ville de Montréal
M^{me} Anne Michaud
Téléphone : (514) 872-6156
Courriel : anmicho@pe2.ville.montreal.qc.ca

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (1999) *L'aménagement et la sécurité dans les lieux publics. À paraître.*

À partir d'une typologie sommaire des endroits publics et communautaires les plus communs, on identifie un certain nombre de lieux qui présentent un intérêt pour les usagers habituels. Chacun de ces lieux fait l'objet d'une analyse, d'un diagnostic fondé sur ses caractéristiques physiques et sur les particularités qu'il recèle en fonction de critères de sécurité mentionnés dans le guide. Des solutions sont proposées qui visent à rehausser et à améliorer la présence des composantes physiques, en modifier parfois l'agencement, et à combler des carences, des absences. Ces propositions se veulent concrètes et font appel à des dispositifs correctifs à la portée des acteurs habitués à agir sur les aménagements physiques. Quoique s'inspirant de solutions proposées et mises en application dans divers pays, le guide, abondamment illustré, fait référence essentiellement à des situations puisés dans les milieux que nous fréquentons de façon courante.

Le document sera disponible au centre de documentation du MAMM.

CONTACT : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Direction de l'organisation territoriale
M^{me} Christine Lajoie
Téléphone : (418) 691-2003 poste 3046
Courriel : Christine.Lajoie@mam.gouv.qc.ca

Ministère des Affaires municipales (1993) *Les municipalités et les familles : guide. Québec. 42 p.*

Ce document n'est plus à jour, cependant il demeure une source d'inspiration pour les élus municipaux afin de mettre en œuvre des mécanismes permettant aux familles de la communauté de prendre une part active dans l'amélioration de leur qualité de vie. En plus de préciser les pouvoirs du conseil municipal dans les champs de compétence ayant une incidence sur la famille, il fournit des suggestions d'actions pouvant être instaurées par les municipalités.

CONTACT : Direction des communications
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
M. Réjean Leroux
Courriel : RejeanLeroux@mam.gouv.qc.ca

Ministère des Affaires municipales (1994a) *L'habitation et les familles - Guide à l'usage du milieu local.* Québec. 40 p.

Ce guide propose aux intervenants municipaux une réflexion sur les besoins des familles en matière d'habitation. Il leur suggère divers moyens pouvant les aider à résoudre l'équation «habitation-famille » au profil d'une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de leur communauté. Chacun des quatre chapitres propose une série d'exercices afin de réaliser le portrait de famille, d'évaluer les conditions d'habitation et le taux de satisfaction des familles, de revoir les outils de planification municipale sous l'angle de la famille et d'établir la liste des interventions et collaborations possibles.

CONTACT : Direction des communications
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
M. Réjean Leroux
Courriel : RejeanLeroux@mam.gouv.qc.ca

Ville de Montréal (1994) *Notre sécurité en milieu urbain - Guide d'aménagement sécuritaire des ensembles résidentiels.* Comité Femmes et ville. 18 p.

Ce document s'adresse à l'ensemble des intervenants responsables de la planification, de l'aménagement et de la gestion des ensembles résidentiels. Il a pour objectifs de sensibiliser les promoteurs et les professionnels de l'aménagement dans l'exercice quotidien de leur profession et de susciter des échanges avec la population afin de permettre des améliorations en cours de planification. Il met en lumière des principes d'aménagement qui favorisent un climat sécuritaire en décourageant les actes criminels. Enfin, le guide se veut un outil de planification au moment d'élaborer les concepts des habitations et des ensembles résidentiels afin de renforcer le sentiment de sécurité, particulièrement chez les femmes. Brièvement, le document passe en revue un ensemble de situations : le contexte et la localisation des ensembles résidentiels, les logements et les espaces intérieurs communs, les accès et les ouvertures, les salles communes, les cheminements intérieurs ainsi que le stationnement intérieur et extérieur.

CONTACT : Comité Femmes et ville
Service de l'habitation et du développement urbain
Module de la planification urbaine
Ville de Montréal
Téléphone : (514) 872-8205

Ville de Québec. *La marche exploratoire - Pochette d'information.*

Pochette d'information conçue pour faciliter l'organisation d'une marche exploratoire. Les organisateurs, organisatrices et les personnes participantes y trouveront des conseils pratiques et le matériel utile à la réalisation d'un tel projet. Ainsi, la pochette comprend un guide d'organisation de la marche exploratoire qui donne un aperçu général de la marche exploratoire pour ensuite la décrire étape par étape (la préparation de la marche, l'exploration du site, l'analyse des observations et la mise en œuvre des solutions).

CONTACT : Service de la culture, du loisir et de la vie communautaire
Ville de Québec
Téléphone : (418) 691-6463

Ministère des Affaires municipales (1994b) *Les municipalités et les personnes handicapées. Guide pour favoriser leur intégration sociale.* Gouvernement du Québec. 67 p.

Il s'agit d'un document qui a pour but de favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées. Il présente, en premier lieu, le processus d'apparition du handicap et les besoins des personnes handicapées. Il illustre comment les municipalités peuvent agir pour améliorer la qualité de vie des handicapés. Il expose ensuite les pouvoirs des municipalités dans les champs d'intervention ayant une incidence sur les personnes handicapées et fournit également des suggestions d'actions pouvant être mises en œuvre par les municipalités. Une liste d'organismes et de documents susceptibles d'aider les municipalités et les partenaires dans leurs démarches afin de répondre aux besoins des personnes handicapées est également fournie.

CONTACT : Direction des communications
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
M. Réjean Leroux
Courriel : RejeanLeroux@mam.gouv.qc.ca

De Coninck, Danielle, P. Leboeuf (1993) *Guide pour un portrait de quartier.* Ville de Montréal. 87 p.

Ce guide comprend deux parties. La première partie contient des informations générales. On y spécifie les objectifs à atteindre dans le cadre de la réalisation du portrait de quartier, le contenu d'un portrait de quartier, les principaux outils de travail, les étapes à franchir ainsi que les ressources requises. On trouve dans la deuxième partie des informations techniques plus détaillées sur les outils : les cartes utiles à la recherche, les méthodes de recherche qualitative, les indicateurs relatifs à la population, au cadre de vie et à la vie communautaire.

CONTACT : Vivre Montréal en santé
Ville de Montréal
Service des loisirs et du développement communautaire
Téléphone : (514) 872-7083

Ville de Montréal (1993) *Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville.* Service des loisirs, des parcs et du développement communautaire. 44 p.

Ce guide s'inscrit dans une démarche pratique de mobilisation de l'ensemble de la communauté, soit la marche exploratoire c'est-à-dire une enquête sur le terrain permettant de faire une évaluation critique d'un lieu précis. Cette démarche s'appuie sur l'expérience des femmes qui, en raison de leur sentiment d'insécurité, peuvent discerner plus facilement les éléments de l'environnement urbain qui doivent être modifiés ou qui contribuent à améliorer leur sentiment de sécurité et leur sécurité. Le document se divise en six chapitres. Plus particulièrement, un des chapitres est consacré à la marche exploratoire : ce que c'est, quel site peut faire l'objet d'une marche exploratoire, quels sont les facteurs de l'environnement à considérer et enfin les 12

étapes de la marche exploratoire. Un questionnaire est également présenté dans le document. Enfin, le dernier chapitre fait état des ressources disponibles sur le territoire de la Ville de Montréal au regard de la sécurité.

CONTACT : Programme Femmes et ville
Ville de Montréal
M^{me} Anne Michaud, coordonnatrice
Service des loisirs, des parcs et du développement communautaire
7400, boul Saint-Michel, Montréal (Québec) H2A 2Z8
Téléphone : (514) 872-6156

Ville de Montréal (1994) *Notre sécurité en milieu urbain - Guide d'aménagement sécuritaire des stationnements*. Comité Femmes et ville. Service de l'habitation et du développement urbain. 35 p.

Ce guide se veut un outil de référence pour l'ensemble des intervenants responsables de la planification, de l'aménagement et de la gestion des stationnements. Il vise à sensibiliser les promoteurs et les professionnels de l'aménagement ainsi qu'à susciter des échanges avec la population afin de permettre des améliorations en cours de planification. Il met en lumière certains principes d'aménagement qui favorisent un climat sécuritaire en décourageant les actes criminels. Ce guide a, entre autres objectifs, de servir de document de référence auprès des promoteurs et architectes qui élaborent des projets de stationnement, de même qu'auprès des fonctionnaires qui évaluent ces projets, de servir d'outil de réflexion dans la pratique journalière des différents intervenants impliqués dans l'aménagement des stationnements et de favoriser la participation de toute la population, la sécurité étant une préoccupation sociale commune. Le guide passe en revue les différentes composantes d'aménagement telles que les cheminements piétons, l'éclairage, la signalisation, l'encadrement de rue, les mécanismes de sécurité et l'entretien. Il procède ensuite à décrire la problématique et les critères de design de différents types de stationnements (dans la cour avant, extérieur de différentes grandeurs, souterrain, et enfin intérieur en structure ouverte ou fermée).

CONTACT : Comité Femmes et ville
Service de l'habitation et du développement urbain
Module de la planification urbaine
Ville de Montréal
Téléphone : (514) 872-8205

City of Edmonton. *Achieving a Safer City Together - Making Edmonton A Safer City*.

Pochette produite par la ville d'Edmonton faisant état de divers projets et présentant divers organismes mis sur pied afin de faire de la ville d'Edmonton une ville plus sécuritaire. Les citoyens sont invités à s'investir dans ces projets puisque la ville les considère comme des acteurs de

premier plan en matière d'amélioration de la sécurité sur son territoire. Un bulletin, du nom de *Initiatives* est aussi présenté dans la pochette et donne une mise à jour de ce qui est fait dans la ville et par le comité *Safer Cities Initiatives*.

CONTACT : M. Pijush Sarker
Safer Cities Initiatives Office
5th Floor, Revillon Bldg 10320, 102 Avenue
Edmonton AB T5J 2R7
Téléphone : (403) 496-5821
Internet : <http://www.gov.edmonton.ab.ca/cfs>

Habitation

Société d'habitation du Québec (1998) Programme AccèsLogis - Document à l'intention des municipalités. 25 p.

Le présent document s'adresse aux municipalités invitées par un organisme à participer financièrement au programme *AccèsLogis* du Fonds québécois d'habitation communautaire. Il contient des informations essentielles pour guider le choix de la municipalité. L'expérience a montré que les conditions de vie et le mieux-être des individus passent par de bonnes conditions de logement. Par ailleurs, les municipalités peuvent tirer bon nombre d'avantages tant économiques que sociaux de leur participation au programme *AccèsLogis*. Le programme pourrait contribuer à améliorer le cadre bâti dans un quartier ou un secteur créant un effet d'entraînement positif sur tout le quartier ou le secteur, augmenter la valeur foncière municipale, amener des retombées économiques locales, exercer un contrôle sur le développement du territoire d'une municipalité et répondre à des besoins des citoyens incluant le besoin de sécurité.

CONTACT : Société d'habitation du Québec
Téléphone : 1 (800) 463-4315 (sans frais)
Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca

Indicateurs

Ministère de la Santé et des Services sociaux (1997a) Indicateurs sociosanitaires. Le Québec et ses régions. Collection Analyses et surveillance, No. 4. Québec. 218 p.

Le document présente, pour l'ensemble du Québec et pour chacune de ses 18 régions sociosanitaires, la description de 60 indicateurs couvrant différents domaines de la santé publique. Il vise un large public. Cet ouvrage est utile à la fois pour l'analyse, la planification, la prise de décision et l'évaluation. Le document est divisé en quatre parties. La première fait un survol des considérations méthodologiques relatives à l'exploitation des sources de données, aux méthodes de calcul, etc. La deuxième partie porte sur les 60 indicateurs. Chaque indicateur est présenté sur deux pages comprenant une section analytique - où l'on retrouve la définition de l'indicateur, la méthode de calcul, les sources de données et l'interprétation des résultats - et des illustrations graphiques. La troisième partie est consacrée aux synthèses régionales des 60 indicateurs. Pour chaque région, on présente sur deux pages un court texte décrivant les faits saillants de cette région ainsi qu'un tableau fournissant les valeurs les plus récentes pour la

région et l'ensemble du Québec. La quatrième et dernière partie est constituée d'un tableau de bord permettant de comparer les valeurs les plus récentes des 60 indicateurs pour le Québec et chacune des 18 régions.

CONTACT : Ministère de la Santé et des Services sociaux
Monsieur Desmond Dufour
1075, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 646-9504 • Télécopie : 646-1680
Courriel : desmond.dufour@msss.gouv.qc.ca

Organisation de coopération et de développements économiques (1997) *Mieux comprendre nos villes. Le rôle des indicateurs urbains*. Service des publications de l'OCDE, France, 106 p.

Les indicateurs urbains sont indispensables pour comprendre l'évolution sociale, économique et environnementale des villes. Ce rapport fait le point sur la conception et l'utilisation des indicateurs urbains et prône le développement de certains types d'indicateurs, en particulier les indicateurs intersectoriels. On y reconnaît un consensus quant à la responsabilité des municipalités à créer des indicateurs urbains. On y reconnaît également le rôle à jouer par les gouvernements centraux dans la diffusion de meilleures pratiques et dans la promotion d'approches coordonnées dans les villes. Le rapport insiste également sur la nécessité d'encourager les initiatives prises en collaboration avec les pouvoirs locaux, les collectivités et le secteur privé.

CONTACT : Internet : <http://www.oecd.org>

Planification

Pineault, Raynald, C. Daveluy (1986) *La planification de la santé. Concepts, méthodes, stratégies*. Agence d'Arc inc (Les éditions). 480 p.

La planification est un processus de gestion relativement bien documenté. Bien que cet ouvrage porte spécifiquement sur la planification de la santé, cette perspective est loin de limiter l'utilité de l'information présentée à ce seul champ d'activité. Les auteurs mettent au premier plan la notion de programme qui constitue un cadre d'analyse permettant de réunir de façon cohérente et organisée les trois éléments qui composent toute intervention : les objectifs, les activités et les ressources. L'ouvrage introduit le lecteur aux méthodes employées aux différentes étapes du processus de planification. C'est pourquoi, il constitue un manuel de référence et un outil précieux pour le planificateur. On y traite de l'identification de la problématique, des méthodes pour l'établissement des priorités et la mise en œuvre des activités du programme ainsi que de l'évaluation.

Police de type communautaire

Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec a mis sur pied de nombreux programmes sociopréventifs. Elle participe également à de nombreux autres programmes. Elle s'occupe ainsi des programmes Parents Secours, Opération Chalet ainsi que des programmes de lutte contre les drogues dans les écoles, la sécurité à bicyclette et la sécurité routière en milieu scolaire. De plus, le lecteur trouvera dans le site Internet de la Sûreté des informations pertinentes relativement à la police de proximité.

CONTACT : Internet <http://www.suretequebec.gouv.qc.ca>

Normandeau, André (éd.) (1998) *Une police professionnelle de type communautaire*. Éd. du Méridien. 2 tomes.

Il s'agit d'un collectif de textes québécois sur la police communautaire. Les textes rassemblés font état des plus récentes philosophies de travail des grands services policiers québécois en matière de sécurité publique dans un contexte de police communautaire. Tous les modèles privilégient la consultation de la clientèle et la mise à contribution des citoyens dans la gestion journalière de la collectivité.

Texte suggéré :

Wilson, James, G. Kelling. *La police et la sécurité du voisinage : les vitres cassées. Si l'environnement appelle à la délinquance, il y a plus de probabilité qu'il y en ait*. pp.83-110.

Intersection. Bulletin d'information et de liaison sur la police professionnelle de type communautaire.

Ce bulletin constitue un outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police professionnelle de type communautaire, *Intersection* vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants concernés et intéressés par le sujet. Chaque numéro du bulletin contient des histoires de cas et de nombreux exemples portant sur la résolution de problèmes de sécurité (dont le modèle SARA : Situation, Analyse, Réponse, Appréciation).

CONTACT : Internet : <http://www.secpub.gouv.qc.ca/francais/publicat/intersec>

Prévention de la criminalité

Ministère de Justice Canada (1996) *Pour un Canada plus sûr - Guide de prévention communautaire du crime*. 47 p.

Ce guide a pour but de faciliter la tâche aux collectivités en leur fournissant l'information nécessaire pour jouer un rôle de premier plan dans la protection de la société. Le guide s'appuie d'ailleurs sur le concept des collectivités plus sûres, c'est-à-dire qu'elles constituent le pivot de la prévention efficace de la criminalité, qu'elles doivent déterminer leurs besoins et prendre les moyens pour y

répondre, et qu'elles doivent aussi réunir les intervenants de tout un éventail de secteurs. Soulignons que ce guide a été préparé dans le but de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Il fournit des instructions à suivre, étapes par étapes, pour dresser des plans détaillés d'élaboration de programme de prévention du crime et de protection de la société. Les collectivités peuvent mettre ces plans en œuvre elles-mêmes ou les présenter au Centre national de prévention du crime afin d'obtenir du financement dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale-territoriale.

Le modèle de planification d'un programme visant à résoudre des problèmes communautaires se présente en quatre phases (détermination et description des problèmes communautaires, élaboration d'un plan d'action, exécution du plan d'action et contrôle et évaluation du programme) et 13 étapes, chacune étant bien détaillée et expliquée.

CONTACT : Internet : <http://www.crime-prevention.org/cnpc/index-fr.htm>

Ministère de Justice Canada (1996) *Étape par étape : Évaluation des efforts de prévention du crime au sein de votre collectivité*. 32 pages + annexes.

Cet ouvrage, déjà mentionné sous le thème *Évaluation* présente au chapitre 7, un certain nombre de documents faisant état d'expériences en prévention du crime qui ont déjà été évaluées. Le lecteur sera avisé de consulter cette section au moment de statuer sur une intervention.

CONTACT : Direction générale de la recherche, de la statistique et de l'évaluation
Ministère de la Justice
222, rue Queen, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Téléphone : (613) 941-4191

Centre international pour la prévention de la criminalité

Le Centre international pour la prévention de la criminalité a été créé pour être au service des villes et des pays afin de réduire la délinquance, la violence et l'insécurité. Dans le but de contribuer à la résolution des problèmes locaux de délinquance et de criminalité, il encourage le recours aux meilleures pratiques de prévention provenant d'Europe, d'Amérique du Nord et d'autres régions du monde. Il œuvre en collaboration avec des associations de villes, des organismes de prévention, l'entreprise privée, les agences gouvernementales et les organisations régionales et internationales. Son action est soutenue par les gouvernements de l'Afrique du Sud, du Canada, de la France, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni et de la province de Québec.

Le site contient essentiellement une liste exhaustive des documents mis à la disposition du lecteur. Ainsi, les *MEILLEURES PRATIQUES* offre des descriptions concises de 100 pratiques-modèles conçues pour donner accès à un maximum d'information dans un minimum de temps. Le *RÉPERTOIRE SYNTHÈSE* présente une analyse rigoureuse et convaincante des succès de

la prévention. Les leaders des villes y trouveront les arguments justifiant le choix de la prévention. Enfin, la *BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE* regroupe, par thème et par région du monde des sommaires de documents clés sur la prévention à l'échelle internationale.

CONTACT : CIPC
507, Place d'Armes, bureau 2100
Montréal (Québec) H3Y 2W8
Télécopie : (514) 288-8763
Internet : <http://www.crime-prevention-intl.org/>

Table ronde sur la prévention de la criminalité (1993) *Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention.* Document produit pour le ministère de la Sécurité publique. 255 p

Ce document a pour but de fournir des éléments de réflexion et des suggestions concrètes en vue de l'élaboration d'une politique ministérielle en prévention de la criminalité. À cette fin, la Table a analysé les tendances, les causes et les conséquences de la criminalité, identifié les besoins qu'elle suscite au sein de la population et, en s'inspirant d'initiatives québécoises et étrangères, proposé des modalités d'action et des structures aptes à favoriser une prévention efficace de la criminalité.

Les sept premiers chapitres du rapport couvrent les tendances de la criminalité au Québec; les coûts sociaux et économiques de la criminalité; les facteurs associés à la criminalité; les perceptions et les attentes de la population; la prévention de la criminalité; une revue des expériences en prévention de la criminalité au Québec et enfin les enseignements à tirer des expériences étrangères. Le dernier chapitre du rapport contient les stratégies que la Table croit nécessaire d'adopter pour faire de la prévention de la criminalité un succès. Il contient des recommandations précises quant aux actions qui lui apparaissent devoir être entreprises.

CONTACT : Le document est disponible au :
Centre de documentation
Ministère de la Sécurité publique
Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité
2525, boul. Laurier, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Téléphone : (418) 646-6620

Prévention de la violence

Fondation Docteur Philippe-Pinel

Fondée en 1982, la Fondation Docteur Philippe-Pinel a pour mission la prévention de la violence au Québec. Elle diffuse de l'information afin d'améliorer la compréhension des différents phénomènes de violence et d'en promouvoir la prévention. Elle supporte financièrement des projets d'intervention communautaire et met à la disposition des citoyens et des citoyennes du Québec des moyens d'action pour diminuer le sentiment d'impuissance face à la violence. Elle apporte également une aide financière à la recherche et au perfectionnement des intervenants dans le domaine de l'évaluation et du traitement des comportements violents.

Les activités de la fondation comprennent la diffusion d'information dont un bulletin mensuel. Cet outil de communication est diffusé 10 fois par an à quelque 400 organismes, ministères et institutions concernés par la prévention de la violence. Les derniers numéros sont disponibles sur Internet. La fondation offre également des outils de prévention tel qu'une pièce de théâtre, une trousse de prévention de la violence à l'école secondaire, etc. Enfin, la fondation a initié le programme « Agir ensemble pour éviter la violence » qui vise à diminuer la violence dans les quartiers urbains et les régions ou petites villes du Québec. Le programme souhaite également augmenter la qualité de la sécurité publique ainsi que le développement de la citoyenneté de ces milieux urbains.

CONTACT : Fondation Docteur Philippe-Pinel
Mme Dominique Richard, directrice générale
10905, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec) H1C 1H1
Téléphone : (514) 648-5599
Courriel : fondpin@microtec.net
Internet : <http://brise.ere.umontreal.ca/~beaudetn/fondatio2.htm>

Prévention des accidents et des blessures

Santé Canada. Direction générale de la protection de la santé. Laboratoire de lutte contre la maladie.

Source d'information en ce qui concerne la mortalité et la morbidité dues aux blessures.

Lectures suggérées :

Les bulletins de SCHIRPT

Le SCHIRPT est un système informatisé qui sert à recueillir et à analyser des données sur les causes et circonstances des blessures et des empoisonnements, données qui proviennent des services d'urgence de 16 hôpitaux canadiens. Les hôpitaux généraux amassent des données sur les adultes, mais le programme porte avant tout sur les enfants et les jeunes de 19 ans et moins. Un bulletin est publié régulièrement et porte sur divers sujets liés aux blessures allant de la présentation de statistiques jusqu'à des propositions d'interventions.

CONTACT : Les bulletins sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :
<http://hwcweb.hwc.ca/hpb/lcdc/publicat/chirpp>

Pour la sécurité des jeunes Canadiens. Des données statistiques aux mesures préventives. 311 p.

Ce document présente des données pertinentes provenant de diverses sources et touchant les accidents mortels chez les jeunes, ainsi que les hospitalisations et les consultations à l'urgence suite aux blessures ou intoxications. Seize des 18 chapitres du document traitent de blessures spécifiques (ex. : noyades, brûlures, étouffements, etc.) et ont été rédigés par un ou plusieurs experts du domaine. Les autres chapitres présentent des aperçus généraux. Des données sont présentées et analysées, les facteurs de risque sont précisés, et des recommandations de

stratégies préventives sont suggérées. Une bonne partie des renseignements sont tirés de données fournies par Statistique Canada et par le SCHIRPT. Ce document est également disponible en version anglaise. On peut obtenir, sur demande, cet ouvrage sur disquette, en gros caractères, sur bande sonore ou en braille.

CONTACT : Les Éditions du Gouvernement du Canada,
TPSGC
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Téléphone : (819) 956- 4800 • Télécopie : (819) 994-1498
Internet : http://hwcweb.hwc.ca/hpb/lcdc/brch/chirrpbk/index2_f.html

Beaulne, Ginette (éd.) (1991) *Les traumatismes au Québec. Comprendre pour prévenir.* Les Publications du Québec. 372 p.

En plus du portrait de la situation des traumatismes au Québec, l'ouvrage permet l'amorce d'une réflexion sur les actions à entreprendre afin de prévenir les traumatismes ou d'en réduire la gravité. Bien que les données datent de près de dix ans, l'abondance des présentations statistiques et la pertinence de l'analyse en font un document de référence. L'essentiel de l'ouvrage porte sur les principaux traumatismes entraînant décès et hospitalisations et sur les pistes d'action pour en diminuer le nombre et la gravité.

Questionnaires

Statistique Canada (1995) *Enquête longitudinale nationale sur les enfants. Matériel d'enquête pour la collecte des données de 1994-1995 - Cycle 1.* Ministère du Développement des Ressources humaines Canada. Catalogue No. 95-01F.

Ce questionnaire aborde un large ensemble de caractéristiques et de facteurs qui influent sur la croissance et le développement de l'enfant, dont les parents et membres de la famille, les caractéristiques de la famille et du quartier, les expériences à la garderie et à l'école. À l'égard du quartier, l'instrument permet de recueillir des renseignements sur le degré de satisfaction du répondant comme endroit pour élever son enfant, y compris sa perception de l'ampleur des dangers et des problèmes, de la cohésion sociale et de l'esprit de quartier. Le questionnaire est complété par une observation du quartier par l'interviewer relativement au volume de circulation dans le quartier, la présence de déchets, la présence de gens qui flânent, l'état des immeubles, etc.

CONTACT : Internet : <http://www.statcan.ca>

Sûreté du Québec (1994) *Outils de consultation - Comités exécutifs - Sûreté du Québec.*

Questionnaire utilisé par les membres du Comité consultatif des postes régionaux de la Sûreté du Québec. Il permet de recueillir les impressions des citoyens sur l'état de la sécurité publique dans la communauté. Il cherche également à obtenir des citoyens leur niveau de satisfaction face aux services dispensés par le personnel des postes régionaux, de même que leurs attentes et leurs besoins en matière de sécurité publique.

CONTACT : Internet : <http://www.suretequebec.gouv.qc.ca>

Ministère de Justice Canada (1996) *Pour un Canada plus sûr - Guide de prévention communautaire du crime.* 47 p.

L'annexe 2 de ce document présente un questionnaire qui s'inspire d'une enquête menée par le service de police de Winnipeg sur la victimisation et la peur de la criminalité. Selon les auteurs, cette enquête est facilement adaptable aux besoins de chacun. À partir de 23 questions, il devient possible de dresser un portrait d'une collectivité quant à l'expérience de ses citoyens et citoyennes en tant que victime et sur la peur que suscite la criminalité chez eux.

CONTACT : Internet : <http://www.crime-prevention.org/cnpc/index-fr.htm>

Répertoires

Lachance, Roger, M. Morissette (1998) *L'obsession du citoyen. Vade-mecum pour des Villes et Villages où il fait bon vivre.* Édité par le Réseau québécois de Villes et Villages en santé. 2^e impression. 192 p.

Fraîchement réimprimé, cet aide-mémoire répertorie dans un seul document, un ensemble d'attitudes, de méthodes et de techniques de gestion, adaptées aux besoins et aux attentes des citoyens d'aujourd'hui. Les auteurs ont inventorié ce qui leur semblait pouvoir faciliter le maintien ou le développement de milieux de vie où tous et chacun pourraient s'épanouir et profiter au maximum de leur existence. Il s'agit d'un outil de vulgarisation et d'intégration d'une philosophie de gestion qui place le citoyen au centre des préoccupations de l'appareil municipal. Il fournit un grand nombre d'exemples concrets sur ce qui peut être fait pour améliorer la sécurité des familles et des citoyens en général.

CONTACT : Réseau québécois des Villes et Villages en santé
2 400, rue d'Estimauville
Beauport (Québec) G1E 7G9
Téléphone : (418) 666-7000 poste 461 • Courriel : vvs@cspq.qc.ca

Réseau québécois des Villes et Villages en santé (1997) *Villes et Villages en santé - Annuaire 1997.* 369 p.

On présente brièvement dans cet annuaire, outre les projets réalisés, les caractéristiques et la structure d'organisation de chacune des municipalités membres du Réseau québécois de Villes et Villages en santé. L'annuaire est divisé en 2 sections, la première brosse le portrait de chaque municipalité, la seconde, classe les projets par champs d'intervention. Cet annuaire est également disponible en version informatisée dotée d'un logiciel de recherche et accessible sur le site Internet du réseau.

NOTE : Le centre d'information du réseau possède au-delà de 600 documents, vidéo et brochures répertoriés dans *La boîte à outils*. Quelques-uns de ces documents sont présentés dans la présente annexe. *La boîte à outils* est disponible sur le site Internet : <http://www.cspq.qc.ca/vvs> ou à l'intérieur d'un cartable à anneaux disponible chez VVS à l'adresse indiquée ci-dessous.

CONTACT : Réseau québécois des Villes et Villages en santé
2 400, rue d'Estimauville
Beauport (Québec) G1E 7G9
Téléphone : (418) 666-7000 poste 461 • Courriel : vvs@cspq.qc.ca

Statistiques

Ministère de la Santé et des Services sociaux (1998) Profil des traumatismes au Québec: de 1991 à 1995. Direction générale de la santé publique. 327 p.

Le document présente, pour la période de 1991 à 1995, l'évolution des décès et des hospitalisations suite à un traumatisme, pour l'ensemble du Québec et ses régions sociosanitaires. Ce recueil statistique traite de l'ensemble des traumatismes ou blessures), tant non intentionnels (occupants des véhicules moteur, motocyclistes, cyclistes, piétons, noyades, intoxications, chutes, incendies et brûlures) qu'intentionnels (suicides, homicides et attentats). Pour chacune de ces catégories de blessures, les nombres absolus, les taux réels et ajustés, le nombre de journées d'hospitalisation, le séjour moyen et les indices comparatifs entre les régions sont ventilés selon l'âge, le sexe, et les régions sociosanitaires. Des annexes statistiques donnent, pour les années 1994 et 1995, le nombre de décès et d'hospitalisations selon l'âge, le sexe et les régions sociosanitaires, pour chacune des causes extérieures à l'origine du traumatisme selon la neuvième classification internationale des maladies. Ce document est mis à jour à tous les deux ans.

CONTACT : Ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Desmond Dufour
Courriel : desmond.dufour@msss.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.msss.gouv.qc.ca>

Statistique Canada

Statistique Canada recueille et traite un grand nombre de données relatives aux Canadiens et aux Canadiennes. Que le lecteur recherche de l'information dans un domaine particulier ou qu'il ait besoin d'une analyse résultant d'une récente enquête, il pourra trouver ces informations dans le site Internet de Statistique Canada. Le lecteur y trouvera de nombreux tableaux et statistiques portant sur la criminalité, les victimes et les criminels, tant au Canada que dans les provinces et les territoires.

CONTACT : Internet : <http://www.statcan.ca>

Ministère de la Sécurité publique

Il est possible de trouver dans le site Internet du ministère, des données québécoises sur la criminalité, les incendies, les sinistres, *etc.*

CONTACT : Internet : <http://www.secpub.gouv.qc.ca/francais/publicat/>

Villes sécuritaires

First World Conference on Accident and Injury Prevention (1989) *MANIFESTO for Safe Communities. Safety - A Universal Concern and Responsibility for All.* Adopted in Stockholm, 20 september 1989. 12 p.

Le Manifeste est le résultat des travaux de la 1^{ère} Conférence mondiale sur les accidents et la prévention des blessures, qui a eu lieu à Stockholm en 1989. La pierre angulaire du Manifeste est que tout être humain a droit à la santé et à la sécurité. Cette déclaration constitue un aspect fondamental de la stratégie *Santé pour tous* de l'Organisation mondiale de la santé. Cette position a conduit à une mobilisation communautaire et à la création du réseau des *Safe Communities*.

CONTACT : Organisation mondiale de la santé (OMS)
Docteur Claude Romer, chef
Promotion de la sécurité et prévention des traumatismes
20, Avenue Appia
CH-1211, Genève 27, Suisse, C.H.
Internet : <http://www.who.int/>

Karolinska Institutet, WHO Collaborating Centre on Community Safety Promotion.

L'institut Karolinska est un Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé en matière de promotion de la sécurité dans les communautés. C'est à la suite des succès obtenus dans le programme d'approche communautaire du comté de Skaraborg en Suède que le *Swedish National Board of Health and Welfare* a décidé de mettre sur pied le programme de prévention des traumatismes *Santé pour tous*. L'institut est le maître d'œuvre du programme international des *Safe Communities*. Cette initiative se démarque des autres programmes de prévention des traumatismes en ce que la communauté y joue le rôle principal. Le terme *Safe Communities* implique que la communauté aspire à la sécurité dans un contexte structuré; la communauté n'est pas sécuritaire *a priori*. Le programme ne favorise pas une approche en particulier, cependant quelque soit la méthode utilisée, la démarche demeure la même. Le lecteur trouvera sur le site Internet de l'institut des informations supplémentaires pertinentes, telles que les facteurs clés pour que la mise en place d'un programme de « communautés sûres » soit couronnée de succès.

Lectures suggérées :

Karolinska Institutet (1989) *Formulating Guidelines for Safe Communities*. KI Red Report 322. 31 p.

Karolinska Institutet (1993) *What is a Safe Community and How Can we Plan a Community Safety Programme ?* KI VIT Report 298. 25 p.

Karolinska Institutet (1995) *Criteria for the Safe Community Network*. KI White Report 318. 13 p.

Klang, Marie, R. Andersson, K. Lindqvist (1992) *Safe Communities - The Application to Industrialized Countries*. Linköping Collaborating Centre. Paper 5. Special Issue. 39 p.

CONTACT : Karolinska Institutet
Docteur Leif Svanström
WHO Collaborating Centre on Community Safety Promotion
Department of Public Health Science
Division of Social Medicine
Norrbacka
SE-171 76 Stockholm SWEDEN
Téléphone : 011 46 8-517 779 42 • Télécopie : 011 46 8 33 46 93
Courriel : leif.svanstrom@phs.ki.se
Internet : <http://www.ki.se/phs/wcc-csp/main.html>

ANNEXE 2

***EXEMPLE DE RÉSOLUTION
EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ***

ANNEXE 2

RÉSOLUTION EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS, DES CITOYENNES ET DES FAMILLES

Séance du : _____

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

ATTENDU QUE LE CONSEIL MUNICIPAL CROIT :

que la sécurité est un **droit fondamental** et un **préalable au mieux-être des citoyens** de même qu'une **valeur importante** que ces derniers privilégient;

qu'il est important **d'améliorer le sentiment de sécurité** de ses citoyens;

qu'un milieu de vie sécuritaire contribue à rendre la vie des citoyens plus agréable et à attirer de nouvelles familles et de nouveaux citoyens sur son territoire, tandis qu'un milieu de vie non sécuritaire entraîne **des pertes humaines, sociales et économiques importantes**;

que la **prévention représente un investissement rentable** et qu'il lui est possible de réaliser des économies d'échelle en adoptant une **stratégie globale de sécurité**;

qu'il importe de **consulter** ses citoyens, de favoriser un **partenariat** fort et un climat de **concertation** entre les différents acteurs dans le dossier de la sécurité;

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ;

a le **devoir d'offrir un milieu de vie sécuritaire** répondant aux besoins de ses citoyens;

détient, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, les leviers d'intervention nécessaires pour prévenir un bon nombre des problèmes reliés à la sécurité;

doit **assurer un leadership fort en matière de sécurité** afin de rendre le territoire le plus sécuritaire possible pour ses citoyens dans les limites de ses champs de compétence et que, de ce fait, sa fonction publique doit également se préoccuper de sécurité dans l'ensemble de

ses activités (élaboration de politique ou règlement, détermination du plan d'urbanisme, organisation de différentes activités sur le territoire, etc.);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ QUE LA MUNICIPALITÉ :

nomme _____ (conseillère ou conseiller municipal) _____, responsable du dossier de la sécurité sur le territoire de la municipalité et dont les tâches seront de :

- s'assurer de la présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité;

partenaires

- s'assurer d'une synergie entre le Conseil, les services municipaux, les citoyens et les partenaires
- afin de développer un climat de collaboration autour des enjeux de sécurité;
- tenir le conseil municipal et la population informés régulièrement des développements dans le dossier de la sécurité;
- (et tout autre élément de mandat à ajouter selon le contexte de la municipalité)

**LES DIX CONDITIONS DE RÉUSSITE
D'UNE DÉMARCHE MUNICIPALE
D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ**

1. La municipalité doit prendre un engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens, citoyennes et des familles.
2. Le processus d'amélioration de la sécurité et les mécanismes mis en place à cette fin doivent être soutenus par les élus municipaux.
3. Une personne doit être responsable du dossier de la sécurité et en être imputable auprès du conseil municipal.
4. Un comité doit être mandaté pour voir à l'amélioration de la sécurité. Il doit regrouper tous les services concernés de près ou de loin par les enjeux de sécurité, de même que les citoyens, les citoyennes, les représentants des familles et les partenaires externes.
5. Le comité responsable doit être capable de tenir compte des besoins de la population et surtout de reconnaître la diversité des intérêts en cause. Il doit de plus définir des orientations claires et des objectifs réalistes.
6. Les actions du comité doivent reposer sur une vision d'ensemble des problèmes de sécurité de la municipalité.
7. Le comité doit informer régulièrement le conseil municipal, les partenaires, de même que la population, de l'état d'avancement de ses travaux.
8. Le comité doit réaliser des actions concrètes et visibles par la population.
9. Le comité doit instaurer un processus d'évaluation de l'ensemble de la démarche d'amélioration de la sécurité, et ce, dès la planification de l'intervention.
10. Le comité doit faire connaître à la population les résultats de ses interventions en matière d'amélioration de la sécurité.